



RAPPORT ANNUEL 2006

la coopération française au Sénégal





RAPPORT ANNUEL 2006

la coopération française
au Sénégal

sommaire

La coopération française au Sénégal en 2006

7 Avant-propos

- 7 M. André Parant, Ambassadeur de France
- 9 Dr. Lamine Ba, ancien Ministre du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement Durable

10 Les faits marquants en 2006

12 Le Sénégal, présentation du pays

16 Les orientations

22 Les acteurs

- 23 le Service de Coopération et d'Action Culturelle
- 31 les Instituts de recherche
- 35 l'Agence Française de Développement
- 39 le Service de Coopération Technique Internationale de la Police et la Cellule Régionale d'Assistance à la Sécurité de l'Aviation Civile
- 40 la Coopération Militaire

40 Bilan 2006

- 42 la coopération en chiffres
- 52 les interventions du SCAC et de l'AFD



60 Témoignages

- 60 co-développement
- 61 ONG
- 62 coopération décentralisée

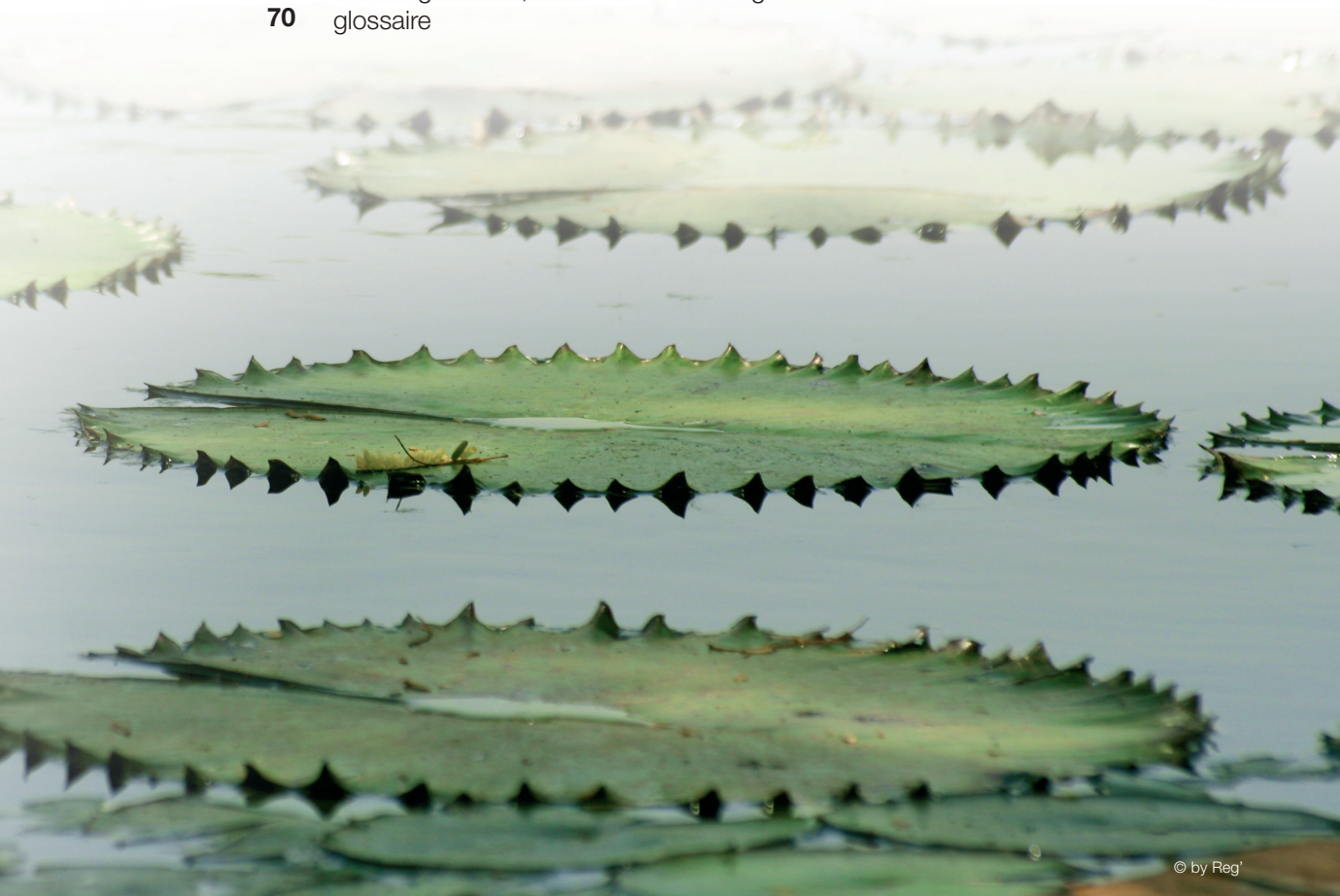
63 Leçons apprises

- 63 la gestion des ordures ménagères en milieu urbain
- 63 le Parc des Îles de la Madeleine

64 Revue de presse

68 Annexes

- 68 les inaugurations, manifestations et signatures de conventions
- 70 glossaire





Avant-propos

M. André Parant *Ambassadeur de France*

Dans un paysage de plus en plus complexe, où l'aide publique au développement se diversifie et s'ouvre à de nouveaux acteurs, ce premier rapport annuel d'activité de la Coopération française au Sénégal répond à une double exigence de transparence et d'efficacité.

Faire preuve d'une plus grande transparence est une nécessité. Cela implique de mieux expliquer ce que nous faisons, en situant nos interventions dans leur contexte général et en expliquant notamment comment elles s'intègrent dans les politiques nationales définies par les autorités sénégalaises elles-mêmes. Mais cela implique aussi d'évaluer leurs résultats concrets, en associant aussi largement que possible à cet examen critique les acteurs -français et sénégalais- de notre coopération. C'est le sens des rubriques « témoignages » incluses dans ce rapport, qui constituent autant de regards extérieurs sur nos actions et nous aident à mieux les analyser. Elles font écho au dialogue très large amorcé lors des journées de la Coopération française en décembre 2006 avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et non gouvernementaux.

Cet effort nécessaire de transparence est indissociable de la recherche d'une plus grande efficacité. Ici, comme ailleurs, c'est à l'aune des résultats obtenus que doivent s'apprécier nos actions. Ce premier rapport annuel d'activité doit donc nous aider à mieux mettre en valeur nos succès, mais aussi à analyser avec lucidité les difficultés rencontrées, voire à assumer nos échecs. Telle est la signification de la rubrique « leçons apprises », qui a, me semble-t-il, toute sa place dans ce type d'exercice.

Cette double exigence de transparence et d'efficacité répond, enfin, à un impératif lié au fonctionnement même de nos institutions. Le contribuable français approuve – des études récentes le démontrent – l'effort consenti par la France, année après année, pour augmenter son aide publique au développement. Mais la place qu'occupe l'Afrique, et singulièrement le Sénégal, dans notre dispositif de coopération, nous fait également obligation de démontrer que cette aide a du sens et qu'elle a un impact réel en terme de développement.

En conclusion, je forme le vœu que ce premier rapport contribue à mieux faire saisir l'importance et la portée des actions que mène la France au titre de sa coopération avec le Sénégal, dont elle est le premier partenaire bilatéral. Sa publication m'offre l'occasion de remercier le Ministre du Plan, du Développement durable de la Coopération internationale, M. Lamine Ba, et les autorités sénégalaises pour leur engagement marqué à nos côtés et les assurer de la volonté qui est la nôtre de poursuivre et développer un partenariat conforme aux liens exceptionnels qui unissent nos deux pays.





Avant-propos

Dr. Lamine BA ancien Ministre du Plan,
de la Coopération Internationale et du développement Durable

Je salue cette initiative qui permet d'avoir une vue synoptique sur l'état de la coopération entre la France et le Sénégal.

A l'heure où contexte mondial, difficultés budgétaires et réformes institutionnelles ont déjà abouti à une baisse de l'Aide Publique au Développement et continuent de nourrir auprès de l'opinion publique, la crainte de sa réorientation vers d'autres cibles, voire d'autres pays, il était plus que souhaitable de disposer d'un recueil de données et d'informations qui renseigne sur le dynamisme, la diversité et le caractère exceptionnel, qui, aujourd'hui encore, qualifient la coopération franco-sénégalaise.

La très pertinente rubrique «Faits marquants» du rapport, le souligne ainsi, en revenant sur tous ces événements d'une importance capitale : expositions, commémorations, signatures de documents et de conventions, journées d'activités et rencontres, cérémonie de décoration, etc., qui ont fait de l'année 2006, une année de référence tout au long de laquelle l'expression de la solidarité agissante entre la France et le Sénégal, s'est constamment renforcée, témoignant ainsi du dynamisme et de la diversité de cette coopération séculaire.

Il y a eu certes ces dernières années, eu égard aux exigences contextuelles marquées par une Aide Publique au Développement se diversifiant et s'ouvrant à de nouveaux acteurs - ainsi que son Excellence le souligne si fort à propos - une nécessité de recadrage et de redéfinition des priorités et des stratégies ainsi qu'un redéploiement des moyens.

Le Document Cadre de Partenariat entre la France et le Sénégal, signé en 2006, ainsi que le repositionnement de l'assistance technique française au Sénégal, entrent dans ce cadre.

Mais comment ne pas voir que la recherche de la qualité et de l'efficacité pour mieux satisfaire les bénéficiaires et mieux lutter contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ont été les seuls critères de ces approches novatrices ?

Nous y sommes d'autant plus parties prenantes que nous sommes conscients que pour sortir de l'état d'assistés, il faut réaliser la chute des paradigmes qui permet à l'Aide Publique au Développement, d'aboutir à des résultats durables.

C'est dans ce sens que je salue les formidables avancées obtenues grâce à la coopération française qui comme toujours est en parfaite adéquation avec nos priorités nationales, en particulier dans les secteurs retenus dans le DCP où les résultats probants dont fait état ce rapport, ont été obtenus. Ainsi, les infrastructures, l'éducation, le secteur productif, le développement rural et la santé, la gouvernance, la coopération non gouvernementale, l'enseignement supérieur, la recherche, la diversité culturelle, la promotion de la langue française et les projets régionaux, constituent à l'évidence le reflet de cette coopération riche et diversifiée qui justifie la place du Sénégal de premier partenaire au sud du Sahara de la France. Nul doute qu'à ce rythme le taux recommandé par l'OCDE aux pays industrialisés d'octroyer au moins 0,7 % de leur PIB sera atteint par la France au Sénégal.

Pour terminer, je souhaite simplement que ce rapport à la qualité remarquable, qui vient combler un vide longtemps ressenti par tous ceux qui s'intéressent à la coopération entre la France et le Sénégal, puisse être le premier pas d'un mouvement qui se poursuivra, mettant ainsi chaque année à la disposition des partenaires, des chercheurs, et de l'opinion publique, les précieuses informations permettant d'apprécier à sa juste mesure le compagnonnage entre nos deux pays.



Les faits marquants en 2006

Au Sénégal...

1^{er} mars

Lancement de l'année Senghor, avec l'exposition «Léopold Sédar Senghor» à l'Institut Français ; hommage rendu au poète et à l'intellectuel, mais aussi à l'homme politique, au grammairien et à l'académicien. Tout au long de l'année, écrivains, journalistes et artistes sont ainsi venus témoigner de l'actualité du message du Président-poète : Hervé Bourges, Jean-Miche Djian, Meissa...

10 mai

Commémoration de l'abolition de l'esclavage : le Président de la République, M. Abdoulaye Wade, et M^{me} Brigitte Girardin, Ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, président les cérémonies organisées sur l'île de Gorée [1].



10 mai

Signature du Document Cadre de Partenariat par M^{me} Brigitte Girardin et M. Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, en présence de M. Macky Sall, Premier Ministre et de M. André Parant, Ambassadeur de France au Sénégal.

28 juin

Journées de la Coopération décentralisée à Saint Louis (28 juin-1^{er} juillet), avec la France comme invitée d'honneur, en présence de M. Charles Josselin, ancien Ministre français de la Coopération, Président de Cités-Unies France, du Ministre de la coopération internationale, M. Lamine Ba, et de M. André Parant, Ambassadeur de France au Sénégal.

24 juillet

Le Sénégal rejoint l'Initiative Fast Track, ou Initiative Education Pour Tous – Procédure Accélérée. La signature de la lettre d'endossement, lors d'une cérémonie co-présidée par le Professeur Sourang, Ministre de l'Education, et par le chef de file des Partenaires techniques et financiers, M. Le Bret, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, confirme l'engagement de la communauté des bailleurs de fonds à accompagner le Sénégal vers l'accès à l'enseignement primaire universel.

28 juillet

Inauguration de la voie de contournement Nord du Port Autonome de Dakar. Ce projet, financé par l'Agence française de Développement (AFD) à hauteur de 4,5 millions d'euros, soit près de 2,9 milliards de FCFA, s'inscrit dans une démarche de modernisation des infrastructures portuaires qui vise à renforcer l'attractivité du port de Dakar et son rayonnement dans la sous-région.



23 septembre

Visite au Sénégal de M. Nicolas Sarkozy [2], Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, et signature à Dakar de l'accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires entre la France et le Sénégal, avec son homologue sénégalais, M^e Ousmane Ngom.

14 > 15 décembre

Organisation des premières rencontres annuelles de la Coopération française au Sénégal à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire. Avec plus de 1700 participants, 60 exposants, ces journées ont permis de mieux faire connaître au public et aux médias l'action de la France au Sénégal en exposant les principaux axes de la coopération franco-sénégalaise.

Les décorations par la France de personnalités sénégalaises en 2006

12 janvier : **M. Ousmane Sow**, sculpteur sénégalais, Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur

26 mai : **M^{me} Oumou Sy**, styliste, Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur

18 juin : **Général Abdoulaye Fall**, Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur

...et en France

25 mars › 1^{er} avril

Visite en France de M. Lamine Ba, Ministre de la Coopération internationale et de la Coopération décentralisée, accompagné d'une délégation de haut niveau, afin de mieux faire connaître aux partenaires institutionnels français et aux associations de migrants établis en France le projet « Initiatives de codéveloppement ». Des entretiens ont eu lieu avec la Ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, les services de la DGCID en charge du codéveloppement et de la coopération décentralisée, ainsi qu'avec les responsables de l'AFD et de l'ANAEM, de Cités Unies France et du CICM... Des rencontres ont également été organisées avec les associations de migrants en lien avec les Consulats généraux du Sénégal à Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille et Le Havre.

3



2 juillet

Visite en France du Premier Ministre Macky Sall, et présentation aux autorités françaises de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). M. Macky Sall a été reçu au cours de son séjour par M. Thierry Breton, Ministre de l'Economie et des Finances, M. Philippe Douste-Blazy, Ministre des Affaires étrangères, ainsi que par M. Jean-Michel Severino, Directeur général de l'AFD.

27 avril › 13 juillet

Le musée Dapper à Paris accueille l'exposition Sénégal contemporain. Reprise d'une première exposition organisée à Dakar en 2005 par l'Ambassade de France, à la Galerie du Manège, « Sénégal contemporain » a regroupé des œuvres d'artistes du Sénégal qui s'inscrivent de manière originale dans la modernité. De la récupération à l'accumulation des produits recyclés, en passant par un art quasi minimaliste, elles témoignent d'une volonté commune de bousculer les formes, mais traduisent également des préoccupations pressantes, comme le devenir de l'être humain confronté à de nouveaux codes ou encore l'inquiétude face au fléau que représente notamment le paludisme.

21 › 25 juin

L'édition 2006 du **festival de musique Rio Loco à Toulouse** accueille plus de 200 artistes sénégalais sur les rives de la Garonne. Pendant cinq jours, du 21 au 25 juin, les festivaliers ont pu se plonger dans les rythmes traditionnels et modernes de la musique africaine. Les temps forts de cette édition ont notamment été la soirée d'ouverture avec Youssou Ndour, le concert rap de Didier Awadi, ou encore le m'balax d'Omar Pene. En plein cœur du village africain reconstitué à cette occasion, l'espace solidaire a permis aux festivaliers de découvrir six associations toulousaines liées au Sénégal, et deux associations internationales : Amnesty International et la Fédération française des clubs Unesco. Enfin, le centre culturel des Mazades a accueilli une rencontre autour de l'exposition de Philippe Guionie, ainsi que la projection d'un documentaire sur le travail de Germaine Acogny. Un solo de danse de Daudé Grazaï, de l'Ecole des Sables, a animé cette manifestation. [4]

4



5 octobre : **M. Mamadou Baillo Diallo**, maire de Vélingara, Chevalier de l'Ordre national du Mérite
9 novembre : **M. Sembène Ousmane**, écrivain et cinéaste, Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur [3]



• La géographie

Le Sénégal, pays francophone situé à la pointe occidentale de l'Afrique est, avec ses 500 km de côtes maritimes, largement ouvert sur l'Océan atlantique. Le pays, s'étendant sur 400 km de largeur maximale et 600 km du nord au sud, couvre une superficie de 196 192 km², égale à environ un tiers de celle de la France. Le Sénégal est bordé au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée-Bissau et au sud-est par la Guinée et, particularité géopolitique liée à l'histoire, la Gambie, anglophone, forme une enclave à l'intérieur du pays, le long du fleuve Gambie. L'intérieur du pays est essentiellement

vingtaine d'ethnies, dont les principales sont : les Wolofs (40% de la population totale), les Peuls et les Toucouleurs (près de 25%), les Sérères (15%) et les Diolas (5%). La principale religion est l'islam qui regroupe environ 90% de la population. Le pays compte approximativement 10% de catholiques, principalement chez les Sérères. Une partie importante de la population demeure en outre attachée aux pratiques animistes. Le français est la langue officielle ; le Wolof est parlé par 80% de la population.

• Les indicateurs sociaux

Malgré une croissance soutenue de 5 à 6% par an de son PIB entre 2000 et 2005, amenant le

Le Sénégal,

présentation du pays

formé d'une plaine de savane arborée légèrement vallonnée, dont l'altitude ne dépasse pas les 130 mètres (à l'exception de l'extrémité sud-est du pays, à proximité de la Guinée). Les côtes sénégalaises sont pour l'essentiel formées de cordons lagunaires et de plages de sable, offrant de vastes possibilités au tourisme.

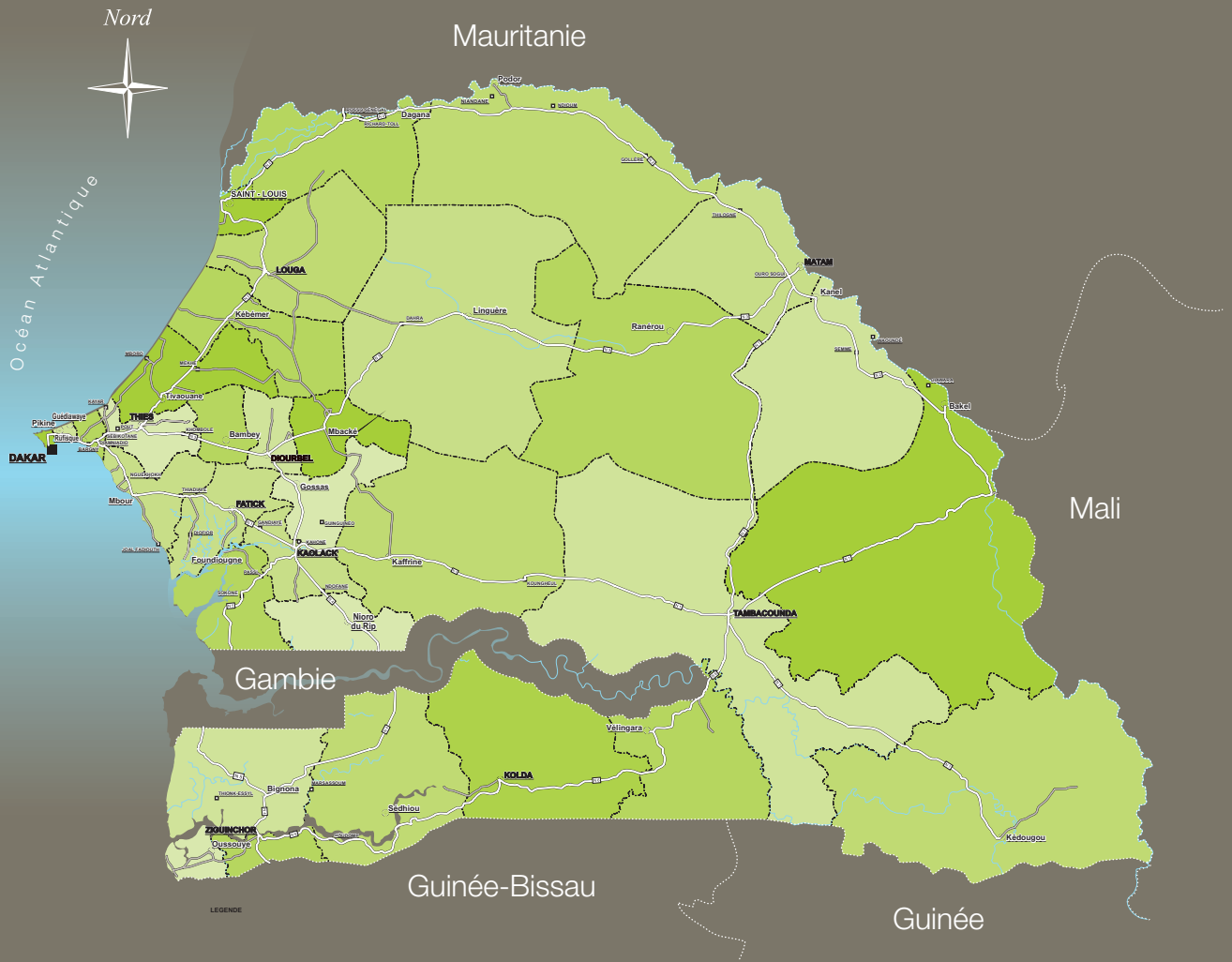
• La population

La population du Sénégal, estimée à environ 10,8 millions d'habitants en 2005 (source ANSD), est caractérisée, d'une part, par un taux d'accroissement annuel à 2,5% par an et, d'autre part, par une proportion croissante de la population urbaine (43% en 2004). Elle présente une inégale répartition entre les différentes régions : la région de Dakar, regroupe à elle seule près de 2,5 millions d'habitants, soit 23% de la population totale pour une superficie de moins de 1% du territoire. Les ethnies, bien que non institutionnalisées, sont un facteur politique, voire économique, important. Le Sénégal compte une

PIB par habitant à un niveau de 738 USD en 2005 (source BCEAO) et situant le Sénégal aux alentours de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, les indicateurs sociaux demeurent faibles, même s'ils se sont améliorés sur la période allant de 1975 à 2004.

Le Rapport du PNUD sur le développement humain (2007) révèle :

- un taux d'alphabétisation de 39% en 2004 pour les adultes et de 50% pour les jeunes ; des taux de scolarisation de 66% dans le primaire et de 15% seulement dans le secondaire ;
- un indice de développement humain de 0,46 en 2004 ; cet indicateur, certes en progression, laisse le Sénégal légèrement au-dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (0,472) et le classe à la 157^{ème} place sur 177 pays ;
- un indice de pauvreté humaine de 44% (70% en milieu rural), classant le Sénégal au 84^{ème} rang sur 102 pays en développement.



- Route nationale ———— □ ————
 Route régionale ————
 Limite d'Etat
 Limite de Région
 Fleuves ————

0 50km 100km



D'après

• L'histoire et la politique

La République du Sénégal a accédé à l'indépendance le 20 août 1960, optant pour le statut républicain. Léopold Sedar Senghor, dont le centième anniversaire de la naissance a été célébré en 2006, devint le premier Président de la République et dirigea le pays de 1960 à 1980. Le Président Senghor fut le premier chef d'Etat africain à libéraliser la vie publique par une ouverture au multipartisme. Le Président Abdou Diouf dirigea le Sénégal de 1981 à 2000 et autorisa le multipartisme. En 2000, le Président Abdoulaye Wade, élu avec l'appui d'une large coalition, lui succéda, mettant fin à quarante années de pouvoir du Parti socialiste et engageant le pays dans la voie d'une alternance démocratique. Le Président Wade a été réélu le 25 février 2007 pour un mandat de cinq ans.

Le pays fait face depuis 1982 en Casamance à un conflit « de faible intensité » (source ONU), conduit par le Mouvement indépendantiste des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), fondé en 1947. Le processus de paix, amorcé en 1999, a abouti à la signature en décembre 2004 d'un accord entre le MFCD, et le gouvernement sénégalais. Toutefois, des tensions demeurent, notamment du fait des rivalités entre les factions divisées du MFCD.

• Le contexte économique

Les secteurs d'activité.

L'activité économique est dominée par **le secteur tertiaire** (63% du PIB en 2005) soutenu par le commerce, les activités portuaires et les transports, les télécommunications, ainsi que le tourisme. Les télécommunications et les NTIC en particulier bénéficient de la libéralisation du secteur et des investissements réalisés ces dernières années (développement de la téléphonie mobile, de l'Internet et des centres d'appels).

Le secteur industriel (21% du PIB en 2005) est relativement peu développé par rapport à des pays comme la Côte d'Ivoire ou le Cameroun. Les industries traditionnelles rencontrent des difficultés conjoncturelles : transformation des

phosphates (crise financière traversée par les Industries Chimiques du Sénégal, ICS) ; transformation de l'arachide (concurrence des huiles de palme importées), valorisation des produits de la mer (raréfaction de la ressource halieutique). Les activités secondaires tirent actuellement l'essentiel de leur dynamisme du secteur des BTP stimulé par une politique de grands investissements publics (travaux routiers et infrastructures) et par la reprise de l'investissement privé immobilier.

Le secteur primaire (14 à 16 % du PIB en 2002/2005) demeure tributaire du ralentissement des industries extractives (phosphates) et des fluctuations des productions agricoles, tant d'exportation (arachide, coton), soumises aux évolutions des cours mondiaux, que vivrières (mil-sorgho-riz-maïs), soumises aux aléas climatiques et aux menaces acridiennes.

L'insuffisante diversification de l'économie pèse sur l'essor des exportations, concentrées sur cinq groupes de produits : produits de la pêche, acide phosphorique et engrais issus de la transformation des phosphates, produits pétroliers (importés bruts et réexportés en Afrique de l'ouest après transformation), tourteaux et huile d'arachide et ciments. L'insuffisance de diversification et de développement des exportations maintient **une tendance structurellement déficitaire de la balance commerciale**.

Les réformes structurelles et la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les réformes structurelles menées depuis 2000 ont porté sur la consolidation du cadre macro-économique, l'amélioration des recettes fiscales, la libéralisation de l'économie et la privatisation des entreprises publiques. Elles ont profondément modifié le paysage économique du Sénégal : mise en place d'une Agence de promotion des investissements (APIX) en 2000 et d'un nouveau code des investissements, privatisations d'entreprises publiques dans la filière agricole

(SONACOS pour l'arachide et SODEFITEX pour le coton) et dans les infrastructures (télécommunications, eau, transport ferroviaire).

Face à la persistance d'un niveau de pauvreté préoccupant, les réformes structurelles ont été complétées par la mise en œuvre à partir de 2003 d'une **Stratégie de réduction de la pauvreté**.

Outre la consolidation des grands équilibres macroéconomiques et la poursuite des réformes structurelles, le DSRP I (2003-2005) s'est traduit par un renforcement des infrastructures de base et une augmentation substantielle des dotations budgétaires aux secteurs sociaux (éducation, santé), ainsi qu'une politique de recrutement dans ces deux secteurs.

Le DRSP II (2006-2010) s'articule autour de quatre axes, dont trois prolongeront le DSRP I : création de richesses et croissance pro-pauvres, accès aux services sociaux de base, protection sociale. Un quatrième axe vise la promotion de la gouvernance et d'un développement décentralisé et participatif. Le Gouvernement sénégalais a par ailleurs adopté en janvier 2007 une **Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)**, venant renforcer le DRSP II en matière de création de richesses. La SCA vise un objectif de croissance économique de 7 à 8% par an afin de réduire de façon significative la pauvreté à l'horizon 2015.

Une croissance économique soutenue depuis 2000, avec un ralentissement en 2006.

Sur la période 2000-2005, le Sénégal a connu une **croissance soutenue de l'ordre de 5 à 6% par an**, cycle entamé depuis la dévaluation du Franc CFA en 1994. Cette croissance a porté le PIB à un niveau de 7,8 Milliards USD (4 500 Milliards FCFA) en 2005 (source BCEAO). Elle s'est accompagnée d'une maîtrise des grands équilibres macroéconomiques (maintien du déficit budgétaire entre 2 et 3 % du PIB, inflation contenue à moins de 2%) et d'un effort soutenu de l'Etat pour renforcer les investissements (progression du taux d'investissement de 18% en 2002 à 23% du PIB en 2005).

Le taux de croissance de l'économie sénégalaise a toutefois connu un **ralentissement conjoncturel en 2006**, se situant aux alentours de 2%, avec une accentuation des déficits budgétaires et extérieurs. Cette évolution est due notamment au niveau élevé du prix du pétrole, se répercutant sur la fourniture d'électricité, au ralentissement des activités des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et de la SONACOS, ainsi qu'à l'interruption de l'activité de la Société Africaine de Raffinage (SAR).

Une aide publique au développement importante.

Le Sénégal est l'un des pays les plus aidés d'Afrique subsaharienne. Il bénéficierait, selon les années, de 350 à 500 milliards de FCFA par an, représentant 9 à 10% % de son PIB (source PNUD). L'APD se répartit à 63% en aide multilatérale et 37% en aide bilatérale. La Banque mondiale et l'Union Européenne sont les deux principaux bailleurs de fonds multilatéraux.

Les principaux partenaires bilatéraux sont la France, suivie des Etats-Unis, du Japon, de l'Allemagne, du Canada et des Pays-Bas. Le Sénégal fait partie des 16 pays éligibles au Millenium Challenge Account (MCA), la nouvelle initiative américaine d'aide au développement. La France demeure le premier donateur bilatéral au Sénégal, à l'origine de 40% de l'APD bilatérale totale en 2005 (source OCDE).

Après avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTe renforcée en 2004 et à la suite des annulations de dettes bilatérales (Club de Paris) et multilatérales (IADM), le niveau de la dette extérieure du Sénégal a été ramené au-dessous de 20% de son PIB en 2006. La France ne dispose plus d'aucune créance d'APD à l'égard du Sénégal.



Les orientations

de la coopération
française au Sénégal

le Document Cadre de Partenariat France-Sénégal (DCP)



Le DCP

Une nouvelle dynamique basée sur le partenariat

- › il prend appui sur les priorités nationales
- › il implique tous les acteurs de la coopération française, publics, privés et associatifs
- › il s'inspire des orientations majeures de la coopération française (OMD, Déclarations de Rome et de Paris sur l'efficacité de l'aide...)
- › il est conduit selon une démarche partenariale
- › il recherche la complémentarité avec les autres bailleurs de fonds, bi et multilatéraux

Le Document Cadre de Partenariat entre la France et le Sénégal a été signé le 10 mai 2006 par M^{me} Brigitte Girardin, Ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, avec M. Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, et en présence du Premier Ministre, M. Macky Sall.

La coopération française a développé un nouvel instrument, le Document Cadre de Partenariat (DCP), répondant à sa volonté d'insuffler une nouvelle dynamique pour son aide au développement, basée sur un partenariat moderne et efficace, inscrit dans la durée. Véritable plan d'action signé par les deux parties, le DCP joue ainsi un rôle de levier de changement et de modernisation de l'aide française.

Au titre des secteurs participant à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le DCP France-Sénégal a retenu trois secteurs de concentration, qui représenteront au moins 80% des décaissements et des futurs engagements de l'aide française au Sénégal au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Mais le DCP prévoit également des interventions de la coopération française dans les secteurs OMD «hors concentration» ainsi que dans des secteurs dits «transversaux» :

1

Les trois secteurs de concentration

L'éducation

L'appui de la France au secteur de l'éducation se décline autour de trois volets :

- l'éducation de base (accroissement de l'accès à l'école, amélioration de la qualité de l'enseignement, performance du système de gestion et renforcement des processus de déconcentration et de décentralisation du secteur) ;
- la formation professionnelle initiale et continue (amélioration de l'offre de formation existante, via l'apprentissage en particulier, développement de nouveaux centres de formation professionnelle en partenariat avec les organisations professionnelles des secteurs concernés, choisis prioritairement parmi les «grappes» identifiées dans la SCA) ;
- l'enseignement secondaire (avec un accent mis sur la maîtrise de la langue française, afin de favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi).

Le secteur productif

L'amélioration de la compétitivité du secteur productif sénégalais participe de la première priorité du DSRP. Les interventions de la France s'inscrivent dans la dynamique de soutien à la SCA. Dans ce contexte, la France développe des actions autour :

- de la mise à niveau des entreprises ;
- de l'amélioration de leur compétitivité ;
- de l'adaptation du secteur financier pour couvrir une large gamme d'instruments de financement de l'investissement ;
- du renforcement des capacités commerciales du Sénégal.



Contribuer à l'efficacité de l'aide : la France soutient le secteur éducatif

Conformément aux engagements internationaux sur l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris de mars 2005) et à la volonté de la France de soutenir activement la scolarisation universelle primaire complète en 2015, l'AFD contribue au programme sectoriel de l'éducation au Sénégal (Programme Décennal de l'Education et de la Formation, PDEF), en mobilisant une aide budgétaire de 11 millions d'euros. Ce concours s'inscrit également en cohérence avec le soutien de la France à l'initiative Education Pour Tous (EPT) - Procédure Accélérée (Fast Track), pour laquelle le Sénégal a vu sa candidature endossée par les partenaires en juillet 2006.

Cette aide budgétaire s'intègre au budget de l'Etat et contribue à sécuriser la proportion de dépenses publiques que l'Etat se doit de consacrer au secteur de l'éducation et au programme décennal. Elle sera versée au Trésor Sénégalais de 2007 à 2009, en trois tranches annuelles d'un montant de 2, puis 4 et 5 millions d'euros.

Ce financement est mis en place sous condition d'une proportion de dépenses publiques en faveur de l'éducation au moins conforme aux prévisions du Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Cette aide sectorielle est assortie d'un dispositif de suivi rapproché des dépenses et des résultats du programme sectoriel, par les services des Finances, de l'Education et des Partenaires techniques et financiers.

Cette aide budgétaire est complétée parallèlement par une aide-projet d'un montant de 3 millions d'euros destinée à appuyer le programme de renforcement de capacités du Ministère de l'Education.

Le PDEF du Sénégal a pour objectif prioritaire la scolarisation universelle complète dans l'enseignement primaire et pour seconde priorité l'extension de l'offre éducative post-primaire au niveau des collèges, d'une part, et de la formation professionnelle, d'autre part. Il couvre l'ensemble du système éducatif avec trois grandes composantes (i) l'amélioration de l'accès des élèves aux établissements scolaires, (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements et (iii) l'amélioration de la gestion et du pilotage du système éducatif.

Les infrastructures

La France participe au développement des infrastructures dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire. Cette priorité, qui nécessite la mobilisation de co-financements au regard des besoins, se concrétise sous plusieurs formes :

- le renforcement des services collectifs en appui aux collectivités locales tant en milieu urbain (amélioration des services collectifs de base, renforcement des capacités financières et techniques des collectivités dans le cadre du Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités Locales (PRECOL), développement des services publics urbains marchands, en particulier dans les secteurs stratégiques de l'eau avec le programme sectoriel eau à long terme (PLT) et de l'énergie, qu'en milieu rural (développement des infrastructures des communes dans le cadre du Projet ADDEL...);
- la promotion de la stratégie de développement urbain du Grand Dakar ;
- la réhabilitation du pont Faidherbe de Saint-Louis.

2

Les interventions dans les secteurs OMD hors concentration

En outre, la concentration de l'aide française au Sénégal sur ces trois secteurs n'exclut pas pour autant des interventions dans d'autres secteurs des OMD. Ainsi, le DCP prévoit la mise en place d'interventions de la coopération franco-sénégalaise dans les secteurs de la santé, du développement rural et de l'environnement :

- la santé : appui à la politique de santé publique, aux hôpitaux, notamment l'hôpital principal de Dakar, lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, la bilharziose, ... en mobilisant davantage les financements multilatéraux ;
- le développement rural et l'environnement : appui à la définition des politiques sectorielles, à l'organisation des producteurs et à l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole ; protection de la biodiversité et des ressources halieutiques...



Contribuer aux Objectifs du Millénaire pour le Développement : **la France soutient la lutte contre le VIH/SIDA¹**

Dès la reconnaissance de l'épidémie du VIH/Sida, le Comité National de Lutte contre le Sida du Sénégal engage un partenariat avec des équipes de recherche françaises. Des programmes de soutien à la lutte contre le sida sont par ailleurs financés par l'Union Européenne. En 1995, le Sénégal devient l'un des premiers sites de recherche en Afrique. Des axes prioritaires sont définis conjointement entre acteurs du Sud et du Nord.

Ce partenariat aboutit à la création d'un Centre Régional de Recherche et de Formation sur la prise en charge du VIH/sida. Inauguré en 2005, ce nouveau bâtiment vient renforcer le potentiel sénégalais de recherche et de formation. Implanté dans le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann (CHNU), à Dakar, il permet aux équipes de recherche clinique de bénéficier d'un environnement optimal et adapté aux besoins de chacun.

Ce centre est le fruit de partenariats entre :

- › **le Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS)**, instance sénégalaise dont le volet recherche appliquée a toujours été une composante clé du programme de lutte contre le sida,
- › **l'Agence Nationale de Recherche sur le SIDA (ANRS)**, agence française dont l'objectif est d'acquérir de nouvelles connaissances afin d'aider, au Nord comme au Sud, à améliorer la prévention du VIH et la prise en charge des malades,
- › **l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)**, établissement public français à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de la coopération,
- › **l'Institut de Médecine et d'Epidémiologie Africaine (IMEA)** qui assume des missions de recherche, d'enseignement et d'expertise au bénéfice de la santé publique dans les pays en développement et en France.

La construction et l'équipement du centre ont coûté près de 360 000 euros dont 75 % ont été financés par la Commission européenne, l'ANRS et l'IRD. La coopération française apporte sa contribution au fonctionnement du centre par la mise à disposition d'un assistant technique, chargé de recherche.

Le Centre est placé sous la co-tutelle du CNLS et du service de maladie infectieuses du CHNU de Fann. Il est doté d'un Conseil d'Administration où siègent les instances sénégalaises et les partenaires du Nord. Un conseil scientifique international a pour mission de valider les projets scientifiques.

Le Centre est doté d'une pharmacie, d'une salle de prélèvements et d'un laboratoire. La gestion des essais est assurée par des moniteurs d'étude clinique. Un service informatique assure le suivi des essais. Le centre est destiné à accueillir au mieux les personnes vivant avec le VIH. Un local est réservé aux services sociaux, une salle de réunion est mise à la disposition des associations.

En 2006, le centre de recherche a développé son potentiel. Aujourd'hui, près de 450 patients sont suivis dans le cadre de recherches ANRS ou autres. Près de 700 patients sont également pris en charge en consultation externe au centre par le personnel du service de maladie infectieuse du CHU.

¹ OMD6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

3

Les interventions dans les secteurs « transversaux »

Par ailleurs, au titre des secteurs dits «transversaux», les secteurs retenus dans le DCP pour la coopération franco-sénégalaise concernent plus particulièrement :

La consolidation de l'Etat de droit et l'amélioration de la gouvernance institutionnelle, à travers notamment :

- la modernisation et la réforme du système judiciaire et de la police, en privilégiant une justice et une police de proximité ;
- le renforcement de la transparence et de l'efficacité des administrations économiques et financières ;
- l'approfondissement du processus de décentralisation, avec le renforcement de la gouvernance locale ;
- la coopération avec la société civile dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités (appui aux initiatives des ONG locales, soutien aux partenariats entre associations de solidarité internationale et ONG sénégalaises,...) ;
- la coopération décentralisée en accompagnement du processus de décentralisation ;
- le co-développement (afin de favoriser les initiatives des migrants sénégalais établis en France en faveur du développement économique et social du Sénégal).

L'enseignement supérieur et la recherche, avec :

- l'accompagnement de la stratégie sectorielle du Sénégal en matière d'enseignement supérieur, par la mise en place d'outils de pilotage, un appui au processus de régionalisation des universités et à la mise en place de filières professionnalisées adaptées au marché de l'emploi ;
- le développement de partenariats scientifiques et institutionnels entre les Instituts de recherche français au Sénégal (IRD, CIRAD, Institut Pasteur) et les Instituts de recherche et les laboratoires universitaires sénégalais en vue d'apporter une meilleure réponse aux objectifs de développement du pays ainsi qu'aux besoins et aux priorités de la recherche sénégalaise.

La promotion de la diversité culturelle et du français, principalement axée sur :

- la diversité des échanges culturels avec le Sénégal, en s'appuyant notamment sur un important réseau culturel (Institut français L.S.Senghor de Dakar, Institut français J.Mermoz de Saint-Louis, Alliances franco-sénégalaises de Kaolack et Ziguinchor) ;
- la réhabilitation du patrimoine bâti et non bâti, dans une perspective notamment de renforcement de l'attractivité du territoire sénégalais (tourisme à caractère culturel) ;
- la professionnalisation des médias et du développement des nouvelles technologies en vue de la consolidation du pluralisme de l'information et du débat démocratique (soutien aux médias de proximité, réduction de la fracture numérique et accès du citoyen à l'information administrative par Internet...).



Un Document Cadre de Partenariat pour une plus grande efficacité de l'aide



Le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 20 juillet 2004 a décidé de refondre l'instrument de cadrage pluriannuel de l'aide publique au développement (APD) française dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), en substituant aux documents de stratégie pays (DSP) des Documents Cadres de Partenariat (DCP). Une trentaine de DCP ont été signés depuis leur mise en place. Le Sénégal fut l'un des premiers signataires, en mai 2006.

› Une meilleure prévisibilité de l'aide française à moyen terme

Les DCP constituent l'instrument de cadrage pluriannuel de l'aide publique au développement de la France dans les pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP). Le DCP, signé pour une période de 5 ans, garantit ainsi une meilleure prévisibilité de l'aide pour le pays partenaire, qui est ainsi en mesure de mieux évaluer les appuis sur lesquels il peut compter à moyen terme pour définir et mettre en œuvre sa stratégie de développement.

› Un respect du principe de l'alignement

Le DCP est établi sur la base **des priorités exprimées par les autorités du pays partenaire**, selon le principe de l'alignement auquel la France a souscrit à travers la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » en mars 2005. Le DCP est un instrument de dialogue qui matérialise ce partenariat.

› Une meilleure harmonisation de l'aide

L'une des priorités de l'aide française réside dans la recherche d'une meilleure **harmonisation** et d'une meilleure **complémentarité** entre ses interventions et celles de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, tout particulièrement la Commission européenne et les Etats membres de l'Union européenne.

Le DCP, d'une part, vise à agir de manière plus coordonnée entre bailleurs (harmonisation des procédures, cofinancement des projets, voire délégation de la gestion de nos crédits à un partenaire chef de file) et, d'autre part, veille à la complémentarité sectorielle de nos interventions.

› Une plus grande sélectivité sectorielle

Par la concentration de l'aide sur un nombre restreint de secteurs choisis parmi ceux contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la France entend gagner en **efficacité de l'aide**.

Trois secteurs de concentration au maximum doivent concentrer 80 % des décaissements et des nouveaux engagements au titre de l'aide bilatérale affectée aux secteurs contribuant à la réalisation des OMD, tous instruments confondus. Les secteurs OMD hors concentration (20% restants) peuvent faire l'objet d'actions de dimension plus modeste.

Toutefois, la coopération française dans les pays de la ZSP renforce l'action menée dans les secteurs concourant directement aux OMD par un appui important aux **secteurs dits «transversaux»** tels que : le soutien à la gouvernance et à la réforme administrative, la coopération culturelle, universitaire et de recherche, ainsi que la coopération de proximité (ONG, coopération décentralisée, co-développement). Le DCP précise la stratégie adoptée dans ces domaines.

Les acteurs

de la coopération
française au Sénégal



SCAC

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle est le service de l'Ambassade de France qui a en charge la coopération au développement et l'action culturelle. Le SCAC participe, sous l'autorité de l'Ambassadeur, à la définition des orientations de l'aide française au Sénégal pour l'ensemble des secteurs et développe des actions de coopération, dont les priorités et les domaines d'intervention s'inscrivent désormais dans le Document Cadre de Partenariat entre la France et le Sénégal (DCP), signé le 10 mai 2006. Le SCAC intervient dans les différents secteurs de sa compétence à travers la mise à disposition d'une assistance technique auprès des structures sénégalaises, de programmes de formation de cadres sénégalais et des crédits d'intervention en soutien aux projets de développement, notamment au travers du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). Au total, le SCAC a mis en œuvre environ 14 milliards de Fcfa en 2006 (21 millions d'euros) répartis pour moitié en crédits d'intervention et d'assistance technique.

1

La coopération technique

Les secteurs OMD

Dans le domaine de la santé, l'action du SCAC vise principalement à contribuer à la définition d'une politique de santé publique, à la réforme de la gestion hospitalière (dans ce cadre, un soutien particulier est apporté à l'Hôpital Principal de Dakar) et à la lutte contre les grandes pandémies (VIH/SIDA en particulier).

Dans le domaine du développement rural et de l'environnement, le SCAC contribue à la définition des politiques sectorielles, notamment dans le secteur agricole, en apportant son concours à la mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) et, dans le secteur de l'environnement, à l'élaboration du code de l'environnement, à la protection de la biodiversité (préservation des ressources naturelles) et au suivi des changements climatiques. Il fournit une expertise au Sénégal pour la mise en œuvre des accords multilatéraux dans ces divers domaines.

La gouvernance

Le SCAC apporte son concours à l'amélioration de la Gouvernance notamment au travers de projets de modernisation de la police et de la justice et d'appui à la décentralisation. Le SCAC intervient également en faveur du renforcement des administrations économiques et financières.

Les acteurs non gouvernementaux

En appui aux actions de la Société civile, le SCAC soutient les projets des ONG sénégalaises au travers du Fonds Social de Développement (FSD) ainsi que des associations de solidarité internationale (ONG françaises principalement). Dans le cadre de la coopération décentralisée, le SCAC cofinance des projets de solidarité entre collectivités locales françaises et sénégalaises. Il accompagne également les initiatives des migrants sénégalais en France en faveur de leur pays d'origine, au travers du projet «*Initiatives de co-développement*».

Le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale (cf p.26) assure le suivi et la coordination de l'ensemble de ces activités.

**Chef du Service de Coopération
et d'Action Culturelle**

Didier Le Bret

**Conseiller de coopération
Adjoint du Chef du SCAC**

Marc Basquin

**Pôle de la Coopération
Non Gouvernementale**

Christèle Cornier
Anne-Sophie Jouanneau
ONG

Géraldine Tardivel
coopération décentralisée

Damien Bauchau
co-développement

**Point focal de la
coopération en Casamance**

Jean Pierrot

**Conseiller régional
de coopération
Secteur développement
rural et environnement**

Jean-Michel Bergès

**Attaché de coopération
Secteur santé,
développement social
et action humanitaire**

Charles Candillier

**Attachée de coopération
Secteur institutionnel**

Stéphanie Berthomeau

**Attachée de coopération
Secteur
économique et financier**

Emmanuelle Roumégous

**Conseiller culturel
Adjoint du Chef du SCAC**

Dominique Marsteau

Attaché culturel

Arny Iancu

Attaché audiovisuel régional

Frédéric Chambon

**Attaché de coopération
Secteur éducation**

Yannick Ezequel

**Directeur de l'Institut culturel
Léopold Sédar Senghor
de Dakar**

Christian Saglio

**Directeur de l'Institut culturel
Jean Mermoz
de Saint-Louis**

Jean-Marc Fratani

**Directeur de l'Alliance
franco-sénégalaise
de Kaolack**

Pierre Therme

**Directeur de l'Alliance
franco-sénégalaise
de Ziguinchor**

Cédric Taurisson

**Directeur du Centre
pour les Etudes en France**

Franck Dessaux

**Chargée de
mission communication**

Sonia Nguyen



› L'équipe de la Coopération française au Sénégal

2

L'action culturelle

Secteur OMD : l'Education

Le SCAC contribue au développement de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire au Sénégal, au travers d'un projet consacré à la qualité de l'enseignement du français et à l'adaptation de l'enseignement des disciplines scientifiques pour prendre en compte la dimension «français langue seconde» des élèves.

Il a la responsabilité d'assistants techniques français mis à disposition de structures multilatérales : la CONFEMEN, la CONFEJES, et le BRENDA-UNESCO avec notamment le Pôle d'analyse sectorielle en Education de Dakar.

L'enseignement supérieur et la recherche

Le SCAC accompagne le Sénégal dans le développement d'universités régionales, et dans la mise en place du système LMD (licence - mastère - doctorat) et d'écoles doctorales, notamment au travers de projets d'appui à l'enseignement supérieur, et par l'orientation de sa politique des bourses.

Il gère les programmes de bourses accordées par la coopération française : bourses de thèse en alternance et en cotutelle, bourses d'excellence, bourses de formation professionnelle, auxquelles il convient d'ajouter la gestion des bourses accordées par les SCAC d'autres pays francophones pour permettre à des ressortissants de ces pays de suivre des études au Sénégal.

Le SCAC assure la tutelle du Centre des études en France (CEF), dont le rôle est d'informer et d'accompagner dans leurs démarches les sénégalais et les étrangers résidant au Sénégal qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures en France (cf p.27).

Il promeut le développement de partenariats scientifiques entre les Instituts de recherche sénégalais et le réseau des instituts de recherche français au Sénégal (IRD, CIRAD, Institut Pasteur) (cf p.30).

Promotion de la culture française et de la diversité culturelle

Le SCAC participe à la promotion de la culture et de la pensée françaises, de la francophonie et de la diversité culturelle. Il soutient la création et la diffusion de la culture sénégalaise en Afrique et dans le monde.

Il soutient les instituts linguistiques et culturels de Dakar et de Saint-Louis et les alliances franco-sénégalaises de Ziguinchor et de Kaolack, et assure le suivi du fonctionnement de ces établissements en concertation avec leurs organismes de tutelle (cf p.28).

Le SCAC assure la tutelle d'un réseau de dix établissements scolaires à programme français, de tailles et de statuts très variés, situés à Dakar, Saint-Louis, Saly, Thiès et Ziguinchor (cf. p.29).

Secteur médias, audiovisuel et NTIC

Le SCAC intervient dans les secteurs des médias, du cinéma et des NTIC dans une logique de soutien au pluralisme de l'information, à la diversité culturelle et à la bonne gouvernance.

Le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale

Mis en place au sein du Service de Coopération et d'Action Culturelle en septembre 2005, le Pôle de la Coopération Non Gouvernementale est aujourd'hui un interlocuteur privilégié des acteurs non gouvernementaux français et sénégalais.

Espace public d'accueil et de conseils dédié aux acteurs non gouvernementaux, il a pour missions de :

- répondre à leurs demandes et mettre à leur disposition l'expertise de la Coopération française ;
- les informer sur les mécanismes français de cofinancement des projets ;
- promouvoir le partage des expériences de ces différents acteurs ;
- renforcer la visibilité de la coopération non gouvernementale franco-sénégalaise.

Ce Pôle assure la coordination des différents appuis de la coopération non gouvernementale franco-sénégalaise dans trois domaines :

- **La coopération avec la société civile** a pour objectifs de soutenir les initiatives de terrain des associations sénégalaises et françaises en direction des populations vulnérables et de renforcer leurs capacités. Elle s'articule autour du Fonds Social de Développement (associations et collectivités locales sénégalaises) et des Cofinancements des projets des Associations de Solidarité Internationale françaises.
- **La coopération décentralisée** soutient les initiatives conjointes des collectivités locales françaises et sénégalaises en appui au processus de décentralisation. Elle s'inscrit dans une dynamique forte de coopération de territoire à territoire qui s'organise autour de deux grands axes : l'appui institutionnel et le développement local (services de proximité et actions locales de développement).
- Le **codéveloppement** accompagne et soutient les sénégalais établis en France dans le développement économique et social du Sénégal. Le projet «*Initiatives de Codéveloppement*» soutient les initiatives économiques des migrants, mobilise l'expertise de migrants sénégalais hautement qualifiés, et apporte un appui et un accompagnement à des projets de développement local.

Le Centre pour les Etudes en France

Le CEF, Centre pour les Etudes en France, est un service de l'Ambassade de France au Sénégal dédié aux sénégalais et aux étrangers résidant au Sénégal qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures en France.

Le CEF a pour principale mission d'accompagner ces futurs étudiants dans l'ensemble de leurs démarches. Il leur offre une gamme complète de services, en les aidant à définir un parcours de réussite en France. Il constitue également un passage obligatoire pour les étudiants afin d'effectuer une demande de pré-inscription, ou pour réaliser les démarches préalables au dépôt de la demande de visa pour études auprès des Consulats Généraux de France.

Grâce à son site web, le traitement des dossiers des candidats est totalement informatisé, ce qui raccourcit de façon considérable les délais d'attente et offre un suivi en temps réel de l'avancement des dossiers.

<http://www.senegal.campusfrance.org/>

Le CEF a pour principale mission d'accompagner les futurs étudiants en France dans l'ensemble de leurs démarches.



Promouvoir la diversité culturelle

En 2006, l'Institut français Léopold Sédar Senghor a poursuivi sa mission de promotion de la diversité culturelle à travers trois objectifs :

Le soutien à la création culturelle sénégalaise

L'Institut a maintenu ses partenariats avec les opérateurs culturels sénégalais - «*Journées Chorales*», «*Music Ebène*», «*Banlieue Rythme*», «*Festival Kaay Fecc*», «*Africa Fête*» -, et a participé au développement de l'industrie culturelle en professionnalisant les jeunes talents avec le «*Festival Interscolaire de Théâtre*», mais aussi en valorisant la création artistique sénégalaise : rencontres artistiques avec Ken Bugul, Marouba Fall, Ousmane Sembène, exposition de Ndary Lô, Biennale des Arts, défilé de mode de Claire Kane, concerts d'Ismaël Lô, du Kora Jazz Trio, etc.

La valorisation du patrimoine culturel sénégalais

La célébration de l'Année Senghor a rendu hommage au poète-président, au travers de nombreuses conférences - «*Léopold Sédar Senghor, l'art d'être*» par Gérard Bosio, «*Léopold Sédar Senghor, lumière noire*» par Hervé Bourges, «*Senghor, Césaire, Fanon*» par Gaston Kelman, «*Senghor et la francophonie*» par le Cercle Richelieu Senghor de Paris -, d'expositions - «*Léopold Sédar Senghor*», «*La Création et la Liberté*» - et de spectacles tels que «*Chants pour Sédar*», «*Requiem noir*», «*Hommage à Mudra Afrique*» par Germaine Acogny.

La promotion des cultures du monde

Se sont produits à l'Institut, souvent dans le cadre de tournées CulturesFrance, des artistes français issus de la musique - Martiloupe, La Chanca, Drôle de Sire, Hervé Meschinot -, de la danse - le Centre Chorégraphique National de Nantes, la Compagnie Choream -, et du théâtre - Marie-Christine Barrault, la Compagnie Non Nova de Nantes... L'Institut a par ailleurs favorisé les rencontres culturelles par la venue d'artistes étrangers telle que Cesaria Evora (photo ci-dessus), et par ses nombreux partenariats avec les coopérations culturelles étrangères : la Communauté Wallonie-Bruxelles, le Goethe Institut, les Ambassades du Canada, de la Roumanie, de la Corée et du Japon.

Le réseau culturel et éducatif

Les Instituts culturels et linguistiques

Le 1^{er} septembre 2004, sont nés officiellement les Instituts culturels et linguistiques de Dakar et Saint-Louis qui rassemblent, sous une même entité, en les développant, les fonctions des anciens Centres culturels français et Alliances françaises de ces deux villes.

Ces deux établissements ont pour responsabilité de faire connaître la culture française, d'aider à la promotion de la culture et des talents des artistes sénégalais et de promouvoir la francophonie, notamment par l'organisation de cours de français généraux et spécifiques.

Si l'Institut de Saint-Louis rayonne sur sa région et plus généralement sur la vallée du fleuve, l'Institut de Dakar a la responsabilité de tout le reste du territoire national. Il est aidé en cela par les Alliances franco-sénégalaises de Ziguinchor et de Kaolack qui voient leur champ de compétences élargi notamment dans le domaine culturel.

Les Instituts culturels ont pour responsabilité de faire connaître la culture française, d'aider à la promotion de la culture et des talents des artistes sénégalais et de promouvoir la francophonie.

Les écoles françaises

La scolarisation en programme d'enseignement français au Sénégal comporte dix établissements scolaires, dont six à Dakar ou dans son agglomération. Trois d'entre eux, les trois plus importants, le lycée français Jean Mermoz, le Cours Sainte Marie de Hann et l'Institution Sainte Jeanne d'Arc, disposent de classes de collège et de lycée. Les écoles de Saint Louis, Thiès, Saly et Ziguinchor proposent les enseignements pré-élémentaire et élémentaire en scolarisation classique, et l'enseignement secondaire premier cycle (collège) en encadrant les élèves inscrits au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Les effectifs scolarisés en programme français dépassent au total 6.250 élèves en 2006-2007, dont 95% dans l'agglomération dakaroise. Les nationalités des élèves sont très variées ; les proportions, variables selon les établissements, sont globalement de 54% d'élèves français, 30% de sénégalais et 16% de nationalités tierces.

Les établissements sont de tailles très différentes, de 65 élèves pour la plus petite école primaire à plus de 1.900 élèves pour le lycée français Jean Mermoz, qui couvre tous les niveaux du pré-élémentaire aux classes de lycée proprement dites (second cycle du secondaire). C'est le cas également des deux autres « lycées » : le Cours Sainte Marie de Hann, qui présente la particularité d'accueillir simultanément 1.700 élèves en système français et 2.800 en système sénégalais, et l'Institution Sainte Jeanne d'Arc avec 1.100 élèves en système français.



Le Foot fait son cinéma

En prélude à l'ouverture de la Coupe du Monde de football qui s'est déroulée en Allemagne en juin 2006, le Service de Coopération et d'Action Culturelle a organisé l'opération «Le foot fait son cinéma» du 3 au 8 juin à Dakar.

1000 à 1500 spectateurs ont assisté aux soirées de projections gratuites et en plein air de films sur le thème du football. Les séances se sont tenues au plus près des populations des quartiers, sur le parking du stade Léopold Sedar Senghor et dans le quartier de Ngor (photo ci-dessus), l'objectif de l'opération étant de redonner le goût du cinéma à un public jeune et populaire, dans un contexte de fermeture des salles et de prédominance de la vidéo.

Des animations organisées en collaboration avec les écoles de football de Dakar ont introduit chacune des séances. Plusieurs centaines de jeunes y ont participé, en présence de stars du ballon rond sénégalais, parrains de l'opération. Parmi eux, Ferdinand Coly, capitaine des Lions du Sénégal, Amara Traoré, ancien entraîneur de l'équipe nationale, et Jean-Marc Adjovi-Boco, l'ex-professionnel et directeur de l'association Diambars, qui encadre de jeunes espoirs en conciliant école et football.

Des films grand public ont été présentés, comme «3 zéros», comédie française, et également des documentaires, comme «Les yeux dans les bleus», sur l'épopée de l'équipe de France victorieuse de la Coupe du monde en 1998. Surprise de dernière minute offerte aux spectateurs sénégalais : «Une équipe de rêve», un documentaire sur Zinedine Zidane, a également été projeté en exclusivité, pour le plus grand bonheur des footballeurs en herbe.

Les Instituts de recherche





Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) est un établissement public français à caractère industriel et commercial. Il est placé sous la double tutelle du Ministère français des Affaires Etrangères et du Ministère français de la Recherche.

Le CIRAD est l'institut français de recherche agronomique au service du développement, spécialisé en agriculture des régions tropicales et subtropicales. Sa mission est de contribuer au développement de ces régions par des recherches, des réalisations expérimentales, la formation, l'information scientifique et technique.

Le CIRAD comprend 3 départements de recherche : Systèmes biologiques, Performances des Systèmes de production et de transformation tropicaux, Environnements et sociétés. Il est organisé en 60 unités de recherche.

Ses activités au Sénégal s'organisent autour de 8 thématiques : la gestion des ressources naturelles, le pastoralisme en zone sèche, l'amélioration des productions animales, l'amélioration des productions végétales et l'adaptation des plantes à la sécheresse, la décentralisation et le développement territorial, la santé animale et l'environnement, les politiques de développement des filières agricoles.

Par ailleurs, le CIRAD dispense des formations en appui aux collectivités locales dans le processus de décentralisation, aux chercheurs dans les domaines agronomique et agroalimentaire, et il intervient également dans l'appui aux systèmes d'information et de communication scientifiques.

Les chercheurs du CIRAD au Sénégal sont exclusivement affectés dans des équipes sénégalaises ou régionales. De plus, le CIRAD a négocié et mis en œuvre un protocole d'accord avec le Gouvernement sénégalais en matière de recherche scientifique et d'appui au développement dans le domaine agricole et agroalimentaire.

Le CIRAD emploie 17 personnes au Sénégal, dont 14 expatriés. L'équipe de recherche est composée de 13 personnes et de 35 à 40 stagiaires et doctorants encadrés chaque année. Des chercheurs et spécialistes interviennent par des missions de courte durée, d'expertise ou de recherche, pour l'équivalent de 500 journées par an.



INSTITUT PASTEUR

L'institut Pasteur de Dakar

L'Institut Pasteur de Dakar (IPD), créé en 1923, est un Etablissement de l'Institut Pasteur, fondation privée reconnue d'utilité publique par convention avec le Gouvernement du Sénégal. Il est l'un des maillons du Réseau International des Instituts Pasteur, composé de 30 instituts répartis sur les 5 continents (dont 5 en Afrique), constituant une communauté scientifique unique. L'IPD emploie 158 agents, dont 136 recrutés localement.

L'IPD remplit dans le domaine de la biologie médicale des missions de :

- recherche et santé publique ciblées sur des priorités nationales et régionales, avec plusieurs centres de références nationaux et internationaux ;
- formation et enseignement ;
- services (laboratoire d'analyses médicales, laboratoire de sécurité alimentaire et d'hygiène de l'environnement, centre de vaccination international, centre antirabique).

Lieu de découverte du virus de la fièvre jaune (virus amaril) en 1927, l'IPD produit depuis 1934 le vaccin anti-amaril et maintient aujourd'hui la seule unité de production en Afrique de vaccin contre cette endémie en recrudescence sur le continent. Un projet de construction d'une nouvelle unité de production est à l'étude.

Les principaux thèmes de recherche développés à l'IPD concernent :

- la virologie et en particulier les arbovirus et virus des fièvres hémorragiques, les entérovirus, les virus de la grippe et de la rougeole, ainsi que les rétrovirus simiens ;
- l'épidémiologie, l'immunologie et la parasitologie du paludisme ;
- l'entomologie médicale appliquée aux arboviroses et au paludisme ;
- l'étude des agents entéropathogènes et la résistance bactérienne aux antibiotiques ;
- la surveillance des épidémies et maladies émergentes ;
- la recherche clinique sur les hépatites virales.

Outre le Ministère de la Santé du Sénégal, l'Ambassade de France et le Réseau des Instituts Pasteur, les principaux partenaires de l'IPD sont l'Université de Dakar, les instituts du Ministère de l'Elevage, le Ministère de la Recherche, l'IRD et le CIRAD, ainsi que l'OMS et l'UNICEF pour la dimension internationale.





L'institut de recherche pour le développement

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) est un établissement public français à caractère scientifique et technologique dont les missions s'orientent vers la recherche fondamentale finalisée vers le développement, l'expertise et la formation. Le Ministère français des Affaires Etrangères et le Ministère français de la Recherche en assurent la co-tutelle.

L'IRD dispose au Sénégal de sa plus importante implantation à l'étranger, avec 212 agents permanents (dont 136 recrutés localement). Il compte 32 chercheurs permanents, 29 chercheurs partenaires, 15 autres chercheurs étant soutenus financièrement.

Trois grands domaines de compétence (écosystèmes et ressources terrestres, santé et sciences sociales, écosystèmes et ressources aquatiques) et une implication forte en terme d'expertise et de valorisation des résultats de la recherche et de formation, font de l'IRD le principal outil d'une recherche véritablement franco-sénégalaise ; son évolution vers une fonction d'agence de recherche-développement devrait encore conforter ce rôle dans les prochaines années.

L'IRD a ainsi pris soin de nouer une quinzaine d'accords-cadres avec les principaux partenaires scientifiques du Sénégal : Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), Université Cheikh Anta Diop (UCAD), Université Gaston Berger (UGB), Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP), Direction des Parcs Nationaux, IFAN, ENSA de Thiès, Ministère de la Santé, accords triangulaires avec les universités françaises et l'UCAD, etc.

Le renforcement de ses partenariats avec les universités et institutions de recherche sénégalaises, par la mise en place de laboratoires communs, a permis à l'IRD de conforter la coopération scientifique française au Sénégal mais aussi dans la sous-région. La Représentation IRD au Sénégal est d'ailleurs régionale puisqu'elle suit les coopérations scientifiques avec les pays de la sous-région : Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau et Mauritanie et depuis février 2006 avec la Guinée-Conakry.



Directeur

Jean-Marc GRAVELLINI

Directeur Adjoint

Gilles CHAUSSE

Education

Décentralisation, développement local

Dossiers régionaux :
ASECNA, OMVS, OMVG, CSRP

Directeur

pour le Cap-Vert et la Guinée Bissau

Frais Généraux, budgets,
gestion immobilière,
gestion du personnel

Anne TERRIER LEFORT

Chargée de Mission

Jocelyne
VAUQUELIN

Infrastructures
nationales

Chargé de Mission

Ignace
MONKAM-DAVERAT

**Financement
du secteur privé**

**Entreprises publiques
du secteur marchand**

Développement des
activités
en prêts non souverains

ARIZ
Suivi banques

PROPARCO

Chargé de Mission

Bertrand
BOISSELET

**Environnement
du secteur privé**

(mise à niveau, formation
professionnelle,
microfinance, SCA)

**Financements non
souverains** (éducation
privée, mise à niveau
environnementale)

Hydraulique rurale

CEFEB

Assistant de Projets

Amadou
MBODJ

Développement rural y
compris en non souverain

Secteur pêche

Assistante de Projets

Alexandra
DIABY

Macro-économie
politiques économiques
et sectorielles,
harmonisation de l'aide

Assistante de projets

Gwenola MICHEL

**Assistante de projets
Education**

Isabelle GNINGUE

**Developpement urbain
appui à la gestion**

V.I.A.

AFD

L'Agence Française de Développement



Opérateur pivot du dispositif français d'aide au développement, l'Agence Française de Développement (AFD), établissement public et institution financière spécialisée, intervient dans cinq continents et dans les collectivités locales d'Outre-mer, avec pour mission de participer au financement du développement.

L'Agence inscrit ses interventions dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement définis par les Nations Unies, visant à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015, avec une forte priorité à l'Afrique.

L'AFD soutient les pouvoirs publics, le secteur privé et les réseaux associatifs locaux en faveur de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de la protection de l'environnement. Les projets qu'elle finance concernent le développement urbain et les infrastructures, le développement rural, l'industrie, les systèmes financiers, l'éducation et la santé.

L'Agence intervient au Sénégal depuis l'indépendance du pays en 1960. Elle dispose dans ce pays d'une agence régionale implantée à Dakar, intervenant également au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et en Gambie. elle emploie 21 personnes dont 5 cadres français expatriés et deux volontaires. Elle agit dans le cadre des orientations stratégiques de la coopération française telles que définies dans le Document Cadre de Partenariat signé entre la France et le Sénégal en mai 2006.

Grâce à une gamme variée et évolutive d'instruments financiers, allant de la subvention aux prêts bonifiés, et intégrant également l'octroi de garanties, l'AFD apporte une contribution significative au financement du développement économique et social du Sénégal et de sa population.

Les interventions de l'AFD au Sénégal sont concentrées sur trois secteurs prioritaires : l'amélioration de la compétitivité des entreprises sénégalaises, l'appui aux collectivités et l'aménagement du territoire, et le développement du capital humain.

La stratégie d'appui au secteur productif est orientée autour de la mise à niveau des entreprises, la formation professionnelle, la diversification des systèmes financiers locaux et la promotion de partenariats public/privé.

L'amélioration des infrastructures et des services collectifs de base des collectivités locales en milieu rural et urbain s'effectue en accompagnement du processus de décentralisation, à travers un appui aux collectivités locales pour permettre le financement d'équipements structurants.

L'intervention de l'AFD dans le secteur de l'éducation s'inscrit dans le cadre du Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF), qui constitue la mise en oeuvre opérationnelle de la politique sectorielle de l'éducation et de la formation du Sénégal. Les projets financés par l'AFD répondent ainsi aux objectifs prioritaires du Programme que sont la scolarisation universelle complète dans l'enseignement primaire ainsi que l'amélioration des conditions d'accès à l'éducation, le renforcement de la qualité des enseignements et une meilleure gestion et pilotage du système éducatif.

Au delà de ces trois secteurs d'intervention, l'AFD poursuit un suivi actif du secteur rural et agricole, ce qui se traduit notamment par le financement de grandes filières agro-industrielles.



Améliorer la mobilité urbaine à Dakar

En février 2007 a été officiellement mis en service l'échangeur routier de Cyrnos, après celui de Malick-Sy en juin 2006. La construction de ces échangeurs constitue le point d'orgue des travaux d'aménagement des carrefours les plus engorgés de Dakar. Ces travaux ont été financés par l'Agence française de Développement à hauteur de 9,8 millions d'euros (6,7 milliards de FCFA) et par l'Etat du Sénégal à hauteur de 3,3 milliards de FCFA.

Ces travaux s'inscrivent dans la composante routière d'un vaste programme d'amélioration de la mobilité urbaine de Dakar, mis en place depuis 2001 pour un coût total de 67,5 milliards de FCFA, et cofinancé par l'Etat du Sénégal, l'Agence française de Développement, et la Banque mondiale.

Initié en novembre 2004, ce projet représente bien plus qu'une réalisation technique. Il concerne la vie quotidienne des dakarois en leur facilitant l'accès au cœur économique de la capitale. Son impact est important sur la qualité de vie de la population, en terme de diminution des temps de transport, d'amélioration de la sécurité et de réduction locale de la pollution automobile.

Au delà de ces effets sur la qualité de vie des Dakarois, l'impact attendu du projet est également économique. L'amélioration de la fluidité du trafic urbain doit faciliter à terme la circulation des biens et des personnes et favoriser ainsi le développement des activités de l'ensemble des opérateurs économiques.





La France accompagne la Stratégie de Croissance Accélérée

Pour la période 2005-2015, le Sénégal s'est fixé comme objectif prioritaire de porter la croissance économique à un niveau lui permettant d'accéder au statut de pays émergent, avec pour double incidence d'accélérer son développement et de réduire de manière significative la pauvreté. Le gouvernement sénégalais a donc défini une stratégie de croissance accélérée (SCA), élaborée sur la base d'une large concertation et conçue comme le cadre de mise en cohérence des politiques économiques de l'Etat.

L'objectif général d'une croissance plus forte, dont les fruits seraient mieux répartis, doit fédérer toutes les politiques et mesures mises en œuvre dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, du DSRP, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ainsi que de la Stratégie de Développement du Secteur Privé et des Politiques Sectorielles.

La SCA repose sur trois axes : (i) amélioration du climat des affaires (fiscalité, procédures administratives, qualité des infrastructures, législation du travail, environnement juridique et judiciaire, etc.) ; (ii) au plan des politiques économiques et sectorielles, consolidation des mesures engagées portant sur la stabilisation macro-économique, les privatisations, la libéralisation et la dotation en facteurs de production, avec une articulation autour de la promotion des investissements privés ; (iii) développement de grappes de compétitivité dans les secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée et de recettes d'exportation.

La France a soutenu le processus d'élaboration de la SCA sous la forme notamment du financement par l'AFD de son site web, d'une expertise en appui à la définition de la SCA pour la grappe tourisme mais aussi à travers sa participation aux différents travaux de grappe. Par ailleurs, elle a proposé de mettre en place un programme multibailleurs d'appui au pilotage de cette stratégie; l'instruction de ce programme a fait l'objet de nombreuses rencontres avec les autorités (APIX, CEPD, Secrétariat Exécutif du Comité de Pilotage de la SCA ...) ainsi qu'avec les bailleurs de fonds. Cet engagement fort de la France a été réaffirmé début juillet 2006 devant une délégation sénégalaise de haut niveau conduite par le Premier Ministre sénégalais en visite à Paris.

Le Service de Coopération Technique Internationale de la Police (SCTIP) et la Cellule Régionale d'Assistance à la Sûreté de l'Aviation Civile (CRASAC)

Le Service de Coopération Technique Internationale de la Police (SCTIP) a été créé en 1961 afin de former les services de police des pays d'Afrique francophone. Aujourd'hui, son action s'inscrit dans un réel partenariat et son champ d'action s'est élargi : pays d'Afrique non francophone, d'Amérique latine, d'Asie, de l'Union européenne, d'Europe centrale et orientale, et du Moyen-Orient.

Le SCTIP est ainsi l'acteur privilégié de l'action internationale de la France en matière de police. Il apporte une contribution directe à la sécurité intérieure du pays et aide chacun des Etats partenaires à parfaire les conditions de sa propre sécurité.

Les délégations du SCTIP à l'étranger sont placées sous l'autorité d'un Attaché de Sécurité Intérieure (ASI), qui est le conseiller de l'Ambassadeur et l'interlocuteur privilégié des autorités locales intervenant dans ses domaines de compétence. L'ASI représente la direction générale de la police nationale et l'ensemble des services qui la composent. Il définit, propose et met en œuvre les programmes de coopération, remplit une mission de conseil et de formation, participe à la mission d'assistance à la communauté française résidente, et contribue à la sécurité intérieure de la France. Il est secondé par des assistants et des officiers de liaison.

La coopération technique entretenue par le SCTIP

au Sénégal met en œuvre des échanges de savoirs ou de techniques. Elle se traduit par des missions d'experts, des actions de conseil technique et de formation, des visites officielles, des séminaires nationaux ou internationaux.

La Cellule Régionale d'assistance à la Sûreté de l'Aviation Civile (CRASAC) en Afrique, première délégation thématique et décentralisée du SCTIP est un organe de coordination, d'animation et de formation dans deux domaines sensibles qui touchent notamment au terrorisme international : celui de la sûreté de l'aviation civile (prévention des actes illicites : détournements, attentats, sabotages, etc., contre les avions et les installations aéroportuaires) et celui de la fraude documentaire. Elle contribue par ce biais à la lutte contre l'émigration clandestine par la voie aérienne notamment.

Elle s'appuie sur les Attachés de Sécurité Intérieure de 25 pays du continent et plus particulièrement sur les assistants techniques du SCTIP, Conseillers Sûreté Immigration (CSI) présents dans 19 postes. Ceux-ci apportent leur appui aux autorités locales, aux compagnies aériennes, à leurs prestataires en matière de sûreté et de contrôle documentaire, ainsi qu'aux consulats des Etats Schengen et européens. Elle participe enfin avec l'ensemble du dispositif du SCTIP en Afrique à la lutte contre la criminalité transnationale qui utilise le vecteur aéroportuaire.

La Coopération militaire

Instituée dès l'indépendance du Sénégal en 1960, la coopération militaire est régie par l'accord de coopération en matière de défense du 29 mars 1974 signé entre la France et le Sénégal. Elle se concrétise aujourd'hui par 13 projets en partenariat qui répondent aux besoins des forces armées sénégalaises, dans lesquels la partie française et la partie sénégalaise s'investissent à la mesure de leurs moyens.

Les projets en cours dans les trois armées et la gendarmerie visent trois objectifs principaux :

La formation :

- par le soutien des trois écoles nationales à vocation régionale (ENVR) qui accueillent des officiers de 16 pays d'Afrique,
- par l'attribution de stages et de bourses pour des cursus en écoles militaires françaises,
- par la préparation aux concours de l'enseignement militaire supérieur.

Le conseil de haut niveau, par l'insertion au sein des états-majors décisionnels d'officiers supérieurs conseillers en organisation ;

La modernisation des équipements, en participant par des opérations de maintenance, de mise en place d'équipements et de soutien technique, à l'amélioration de l'environnement opérationnel des trois armées et de la gendarmerie.

D'un montant global de 3 millions d'euros en 2006, l'aide française est pilotée par 26 officiers et sous-officiers français sous l'autorité de l'attaché de défense, chef de la mission de coopération militaire et de défense. 22 servent sous uniforme sénégalais - spécificité de la coopération française - et 3 sont affectés au détachement de coordination militaire à l'Ambassade. Enfin, un officier supérieur est en place auprès du commandant des forces françaises du Cap-Vert pour assurer la synthèse sous-régionale des actions de coopération.





BILAN 2006 La coopération française en chiffres



127 millions d'euros en 2005¹

représentent le montant de l'aide publique au développement de la France au Sénégal, soit l'équivalent de plus de 83 milliards de FCFA.

Il se répartit schématiquement comme suit :

40% pour la coopération technique et l'aide aux investissements ;

30 % de frais d'écolage (coût des étudiants sénégalais en France) ;

30 % consacrés au dispositif des établissements de recherche français basés au Sénégal.

L'APD
française
au Sénégal

70 millions d'euros

La contribution de la France à l'enveloppe du 9^{ème} FED Sénégal (2002-2007). Soit 46 milliards de FCFA.

Avec près de 40%

de l'aide accordée par l'ensemble des partenaires bilatéraux, la France est le premier bailleur de fonds bilatéral du Sénégal.

¹ Source OCDE (2007)

BILAN 2006 La coopération française en chiffres



57,3 millions d'euros

Les nouveaux engagements pluriannuels de l'AFD et du SCAC en 2006.

39,7 millions d'euros

Le montant global des Décaissements de l'aide française au Sénégal mis en œuvre par l'AFD et le SCAC en 2006.

142 postes

d'assistants techniques sont mis à la disposition du Sénégal au 31 décembre 2006 (128 en coopération bilatérale et 14 en coopération régionale ou multilatérale) pour un montant global de 13 millions d'euros.

La part
du SCAC
et de l'AFD

229 étudiants

bénéficient en 2006 d'une bourse de la coopération française pour effectuer leurs études en France (dont 88 bourses nouvelles) pour un montant global de 1,3 million d'euro.

18 millions d'euros

Les décaissements de l'AFD en 2006.

56 millions d'euros

Les nouveaux engagements pluriannuels de l'AFD (y compris les projets régionaux).

BILAN 2006 La coopération française en chiffres



4,6 millions d'euros

Les décaissements au titre des projets du Fonds de Solidarité Prioritaire soit :

27 projets

dont

17 projets bilatéraux

et

10 projets inter-états ou mobilisateurs

Le Fonds de Solidarité Prioritaire

Les autres crédits d'intervention du SCAC se sont répartis de la façon suivante en 2006 :

3,2 millions d'euros

de subventions et achats

1,5 million d'euros

dont 1,3 million d'euros pour les bourses, missions et invitations.

BILAN 2006 La coopération française en chiffres



5 associations de solidarité internationale françaises

ont bénéficié de cofinancements en 2006 dans la cadre de projets menés au Sénégal pour un montant de **850 000 euros.**

50 partenariats actifs

de coopération décentralisée ont été financés en 2006 pour un montant de

400 millions de FCFA.

La coopération non gouvernementale

10 projets d'associations sénégalaises

ont bénéficié de subvention sur le Fonds de Social de Développement en 2006 pour un montant de **500 000 euros.**

BILAN 2006 Les interventions du SCAC et de l'AFD

Le montant global des décaissements de l'aide française au Sénégal, effectués par le SCAC et l'AFD, s'est élevé à 39,7 millions d'euros en 2006. Les nouveaux engagements pluriannuels se sont élevés à 57,3 millions d'euros en 2006. Cette aide s'est répartie de la façon suivante :

1

Les secteurs de concentration

En 2006, les décaissements au titre des trois secteurs de concentration du DCP (infrastructures, éducation, secteur productif) se sont élevés à 13,4 millions d'euros. Les nouveaux engagements dans ces trois secteurs se sont élevés à 46,7 millions d'euros, soit plus de 80% du total des nouveaux engagements, conformément aux objectifs de concentration de l'aide telle que définis dans le DCP.

Le secteur des infrastructures a représenté la part la plus importante des décaissements dans les secteurs de concentration avec 65% du total en 2006. L'éducation a concentré environ 26,8% de ces décaissements et le secteur productif près de 8%.

Pour les infrastructures, conformément aux orientations du DCP, la France a poursuivi en 2006 son appui au processus de décentralisation et d'équipement des collectivités locales. Ainsi, l'AFD, dans le cadre d'un cofinancement avec la Banque mondiale, s'est engagée en faveur d'une subvention de 15 millions d'euros destinée à l'équipement des communautés d'agglomération et des communes du Grand Dakar. L'année 2006 a également été caractérisée, dans le domaine des grandes infrastructures nationales, par l'achèvement des travaux de réhabilitation du quai de Ziguinchor, la mise en service de la voie de contournement du Port de Dakar et des échangeurs routiers de Malick Sy et Cyrnos (cf. p.36).

Enfin, en janvier 2007, les travaux de réhabilitation du Pont Faidherbe à Saint-Louis ont été lancés. Tous ces programmes font l'objet de financements sur subventions de la part de l'AFD.

Celle-ci ainsi que sa filiale dédiée au secteur privé PROPARCO ont initié l'instruction en 2007 de financements pour la future autoroute Dakar-Diamniado. Elle envisage également d'identifier une deuxième phase du Programme d'Appui à la Mobilité Urbaine.

Dans le secteur productif, au-delà des programmes en cours comme la mise à niveau des entreprises et l'appui à la formation professionnelle pour lesquels 1 million d'euros a été décaissé en 2006 (cf. p.51), l'AFD a particulièrement mis l'accent sur le financement non souverain des secteurs d'activités et des entreprises susceptibles, à travers l'investissement, de créer de la valeur ajoutée et par conséquent de la croissance. Dans ce cadre, elle a notamment soutenu le développement de nombreuses PME en offrant sa garantie partielle à plusieurs banques de la place (dispositif ARIZ).

L'AFD a intensifié ses efforts d'identification de projets nouveaux qui sont susceptibles de déboucher dans les toutes prochaines années (2007-2008) sur des financements relevant à la fois des services marchands (eau, assainissement, électricité), du secteur productif, mais aussi de l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale. De ce point de vue, plusieurs opérations instruites par le groupe AFD/PROPARCO concernent la promotion d'énergies propres et renouvelables, la dépollution des émissions atmosphériques et liquides, l'accompagnement du secteur éducatif privé, la production de vaccins, etc.

Dans le secteur productif, l'AFD a particulièrement mis l'accent sur le financement non souverain des secteurs d'activités et des entreprises susceptibles de créer de la valeur ajoutée et par conséquent de la croissance.

Enfin, la France a fortement soutenu le gouvernement sénégalais dans la promotion d'une stratégie d'accélération de la croissance (SCA) qui a fait l'objet d'une présentation en juillet 2006 à Paris par le Premier Ministre M. Macky Sall auprès du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Direction Générale de l'AFD. L'AFD, aux côtés de la Banque mondiale et de l'USAID, a marqué sa disponibilité pour appuyer le dispositif de pilotage de la SCA et accompagner les investissements dans les grappes les plus porteuses de croissance (cf. p.37).

Dans le domaine de l'Education, l'année 2006 a été déterminante pour le Sénégal qui s'est vu reconnaître l'accès à l'initiative Education Pour Tous (EPT) - Procédure Accélérée (Fast Track) grâce notamment au rôle que la France a joué en tant que chef de file des bailleurs de fonds du secteur. Dans l'esprit de cette initiative et conformément également à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (mars 2005), l'AFD s'est engagée en 2006 en faveur d'une subvention de 14 millions d'euros destinée au financement du Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF cf. p.18).



Promouvoir la formation professionnelle

L'AFD a organisé le 28 juin 2006 à Dakar une conférence sur "les processus de mise à niveau des entreprises et la formation professionnelle - quels enseignements pour le Sénégal ?".

Conduite en partenariat avec les organisations patronales sénégalaises, cette conférence a permis de présenter des études conduites par l'AFD sur les programmes de mise à niveau des entreprises au Sénégal, au Maroc et en Tunisie, d'une part et sur les réformes des dispositifs de formation professionnelle en Europe et en Afrique, d'autre part. Plus de 400 personnes, essentiellement des chefs d'entreprises mais aussi des banquiers, des hauts fonctionnaires, des bailleurs de fonds ont participé à cette manifestation dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Macky SALL, Premier Ministre en présence de 7 ministres du Gouvernement sénégalais. Les présentations et débats ont montré l'articulation forte qui existe entre les politiques publiques et le rôle du secteur privé dans les dynamiques d'émergence et plus particulièrement dans le processus de croissance accélérée.

Soutenir le développement durable à travers les aires marines protégées

Le projet Narou Heuleuk («la part de demain» en Wolof), financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial à hauteur de 900 000 euros, est mis en œuvre par l'ONG locale Océanium depuis 2001. Il s'inscrit dans le cadre d'une initiative du gouvernement sénégalais pour prévenir la dégradation de l'environnement marin ainsi que l'épuisement des stocks halieutiques.

Son objectif est double : il s'agit d'une part de mettre en place quatre aires marines protégées communautaires (AMPC), et d'autre part de sensibiliser les populations d'artisans pêcheurs à une gestion durable de l'environnement.

Quatre sites sont concernés à titre pilote avec des problématiques environnementales différentes : le site de Mbour sur la petite côte, le site du Cap Manuel à Dakar, le site de Bamboung dans le delta du Saloum et un site en Casamance.

C'est ainsi que l'AMP de Bamboung a été constituée par décret présidentiel du 04 novembre 2004. Située au cœur du Delta du Saloum, zone fragile de mangrove, elle s'étend sur une superficie de 6.800ha. Les effets positifs sur les ressources faunistiques locales sont d'ores et déjà mis en évidence par un suivi scientifique régulier, assuré par l'IRD.

L'AMPC du Bamboung est la première AMPC du Sénégal qui fonctionne en cogestion et sur des bases pérennes. La surveillance de l'AMP est assurée par des écogardes volontaires originaires des 14 villages situés à la périphérie de Bamboung.

Les conditions d'une pérennisation de l'AMP sont assurées par la mise en exploitation d'un campement écotouristique offrant une activité de substitution aux pêcheurs. Afin d'en assurer la rentabilité, des partenariats ont été signés avec les principaux Tour Operator français.





2

Les secteurs OMD hors concentration

En 2006, les décaissements dans les secteurs OMD, hors concentration du DCP (développement rural et santé) se sont élevés à 6,1 millions d'euros, soit 15,5% du total des décaissements. Les nouveaux engagements dans ces secteurs se sont élevés à 3,6 millions d'euros, soit 6,4% du total des nouveaux engagements.

Dans le secteur rural, l'AFD a identifié et poursuivi l'instruction de projets qui verront le jour en 2007 et qui permettront notamment de rendre plus compétitives les filières cotonnière et arachidière et de relancer l'irrigation et l'investissement productif dans la vallée du fleuve Sénégal à travers un appui à la gestion du foncier par les communautés rurales.

Le SCAC soutient par ailleurs un important dispositif d'appui institutionnel dans le secteur, qui participe à la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole, à la gestion concertée du secteur et à la mobilisation de ressources dans le cadre de partenariat franco-sénégalais. Les décaissements en faveur du développement rural se sont élevés à 2,5 millions d'euros en 2006.

Dans le secteur de la santé, l'action de la coopération française au Sénégal a visé principalement à contribuer à la définition d'une politique de santé publique, à la réforme de la gestion hospitalière (dans ce cadre, un soutien particulier est apporté à l'Hôpital Principal de Dakar) et à la lutte contre les grandes pandémies (MH/SIDA en particulier, cf. p.19). Les décaissements du SCAC dans le secteur se sont élevés à 3,6 millions d'euros en 2006, et les nouveaux engagements à 1,8 million d'euros.

Par ailleurs, l'intervention de la France au Sénégal s'est renforcée en terme de financements multilatéraux (notamment à travers le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, UNITAID...).

*Dans le domaine de l'Etat de droit,
l'année 2006 a vu le démarrage
d'un projet d'appui au Programme
décennal sectoriel Justice
et d'un projet d'appui à
la modernisation de la police.*

3

Les secteurs transversaux

En 2006, les décaissements au titre des secteurs transversaux se sont élevés à plus de 12,5 millions d'euros, soit 31,7% du total des décaissements. Il n'y a pas eu de nouvel engagement dans ces secteurs en 2006, ceux-ci étant attendus pour 2007.

En terme de décaissements, l'appui à la diversité culturelle et à la promotion du français a représenté la part la plus importante des décaissements au titre des secteurs transversaux (36,3% des secteurs transversaux en 2006), suivi par la coopération non-gouvernementale et l'enseignement supérieur et la recherche (aux alentours de 22%) et enfin par le secteur de la gouvernance (18,9%).

Dans le secteur de la gouvernance, les décaissements du SCAC se sont élevés à plus de 2,3 millions d'euros. Dans le domaine de l'Etat de droit, l'année 2006 a ainsi vu le démarrage d'un projet d'appui au Programme décennal sectoriel Justice (2,2 millions d'euros) et d'un projet d'appui à la modernisation de la police (2,2 millions d'euros). Ces deux projets ont permis un renforcement de l'équipement des services concernés (cf. photo à droite : remise de véhicules à l'Etat sénégalais) ainsi qu'une augmentation conséquente de l'offre de formation continue. L'accent a été mis sur la formation des formateurs afin d'assurer la pérennité du renforcement des capacités, dans le cadre d'une étroite collaboration avec le Centre de Formation

judiciaire et l'Ecole Nationale de Police. L'appui à la Justice et à la Police de proximité a fait l'objet d'un effort particulier.

Les appuis à la gouvernance économique et financière ont reposé sur une expertise de haut niveau auprès des grandes directions du Ministère de l'Economie et des Finances (comptabilité publique, impôts...) mais également de la Cour des Comptes et de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie. Le SCAC a par ailleurs débuté l'instruction d'un nouveau projet du FSP dans le secteur.

L'appui à la coopération non gouvernementale a été renforcé en 2006 avec la création au sein du SCAC d'un Pôle de la coopération non gouvernementale regroupant l'appui aux ONG, le co-développement et la coopération décentralisée (cf. supra).

En 2006, le SCAC a mobilisé 500 000 euros au titre du Fonds Social de Développement et 850 000 euros au titre des cofinancements de projets portés par les Associations de Solidarité Internationale (ASI) françaises au Sénégal. 15 nouvelles conventions de subvention ont été signées durant cette année, 5 avec des ASI françaises et 10 avec des associations ou collectivités locales sénégalaises (FSD). Ces nouveaux projets concernent entre autres les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, de la formation professionnelle ou de l'agriculture, attestant de la grande souplesse des outils.

La coopération entre les collectivités territoriales françaises et leurs homologues sénégalaises constitue un outil essentiel de l'intervention de la Coopération française dans son appui à la décentralisation et au développement local. En 2006, le SCAC a appuyé 6 nouveaux programmes triennaux portés par des collectivités territoriales françaises pour un montant total de 450 000 euros. Par ailleurs, le Ministère français des Affaires étrangères a financé via les crédits déconcentrés

aux Préfectures de Région, 10 projets annuels de coopération décentralisée sur le Sénégal pour un montant total de plus de 115 000 euros.

En matière de co-développement, l'appui aux ressortissants sénégalais résidant en France pour la mise en œuvre de projets socio-économiques au Sénégal s'est traduit en 2006, au travers de la mise en œuvre du projet FSP « Initiatives de co-développement » qui a connu une montée en puissance importante fin 2006. Les montants mobilisés se sont élevés à plus de 335 000 euros.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les appuis du SCAC se traduisent par l'élaboration d'un nouveau projet du FSP « U3E » (appui aux réformes de l'enseignement supérieur au Sénégal) en cours d'instruction, d'un montant de 1,8 million d'euros. Ce projet, dont le démarrage est prévu en 2007, vise à accompagner l'émergence de la nouvelle carte universitaire sénégalaise (avec la création de trois nouveaux centres universitaires régionaux à Ziguinchor, Bambey et Thiès), la mise en place du système LMD sous forme d'expertises et d'intrants pédagogiques, la mise en place d'écoles doctorales favorisant le développement de la recherche au sein de l'Université (création de pôles d'excellence, professionnalisation des enseignements) et le développement de l'entrepreneuriat (création d'entreprises).

Dans le domaine de la recherche, le rôle et les moyens des opérateurs français de recherche (CIRAD, IRD, Institut Pasteur) ont été renforcés en 2006. La mise en œuvre du projet du FSP SIST (Systèmes d'Information Scientifique et Technique) a contribué au renforcement des partenariats entre la recherche française et la recherche sénégalaise, ainsi que la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche sénégalaise.

L'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche a ainsi mobilisé plus de 2,7 millions d'euros en 2006.



Promouvoir la Gouvernance démocratique

Le Sénégal et la France ont fait du renforcement des capacités un des axes forts de leur coopération dans le domaine de la gouvernance démocratique. Ainsi, les projets du Fonds de Solidarité Prioritaire d'appui à la modernisation de la police sénégalaise et au programme sectoriel justice, dont la mise en œuvre a démarré en avril 2006, mettent particulièrement l'accent sur la formation des policiers et des magistrats.

Le Centre de Formation Judiciaire a ainsi pu organiser en 2006 cinq sessions de formation à destination de magistrats sur l'éthique et la déontologie, la mise en état et le référé, les normes internationales du travail et le management des juridictions. Des structures mobiles de formation à destination de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale ont également été mises en place et des formations de formateurs de ces unités mobiles ont été assurées. La session déconcentrée sur le management des juridictions à Kaolack a conduit à la mise en place de bureaux d'accueil et d'orientation des justiciables et à la mise en place d'un comité d'hygiène et de sécurité pour tous les services déconcentrés du Ministère de la Justice dans la région.

L'Ecole Nationale de Police, quant à elle, réactive aux événements liés aux migrations illégales de 2006, a organisé en partenariat avec la Direction de la Police de l'Air et des Frontières et la Direction de la Surveillance du Territoire, des sessions relatives à la fraude documentaire, le fonctionnement de brigades mobiles frontalières, techniques de renseignement, analyse et synthèse de renseignements.

Dans le domaine de la diversité culturelle, le SCAC a apporté en 2006 son soutien à des événements marquant des commémorations importantes, en partenariat avec les autorités sénégalaises (*Année Senghor*, commémoration de l'abolition de l'esclavage le 10 mai 2006,...). Par ailleurs, le réseau culturel français au Sénégal a accompagné l'émergence de nouveaux artistes et écrivains dans le cadre de la promotion des talents locaux.

En outre, l'année 2006 a été celle du lancement du projet de restauration de l'ancien Palais du Gouvernement à Gorée, qui devrait constituer l'un des projets « phares » de la coopération culturelle de la France au Sénégal dans les prochaines années.

Dans le domaine de **l'audiovisuel, des médias et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**, le SCAC a soutenu le Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), en permettant la modernisation des équipements et des enseignements dans le domaine de la radio. Dans le domaine du cinéma, plusieurs productions sénégalaises (documentaires, longs et courts métrages) ont bénéficié d'une aide du Ministère des Affaires étrangères en 2006, comme *L'absence de Mama Keïta* ou *Une fenêtre ouverte*, de Mariama Sylla. Un groupe de jeunes réalisateurs a suivi une formation à la réalisation et

à la prise de vue en tournant deux documentaires, encadrés par des professionnels expérimentés.

Dans le secteur des NTIC, le projet ADEN (Appui au Désenclavement Numérique) a mis en place deux centres d'accès Internet communautaires en zone rurale, dans la région de Ziguinchor et de Matam. L'appui d'un assistant technique a permis la conception et la mise en service, en juin 2006, d'un portail Internet des services publics (www.demarches.gouv.sn).

En matière de promotion de la langue française, l'année 2006 a été caractérisée par la montée en puissance du projet d'appui aux enseignements du français dans le système éducatif sénégalais (FSP « Qualité » de 2,55 millions d'euros), portant sur la formation et la mise à niveau des maîtres, le développement de l'enseignement en français des matières scientifiques et techniques, l'utilisation des TICs à tous les niveaux et le développement d'activités socioculturelles (ateliers de lecture, poésie, chant...).

L'année 2006 a été caractérisée par la montée en puissance du projet d'appui aux enseignements du français dans le système éducatif sénégalais.



4

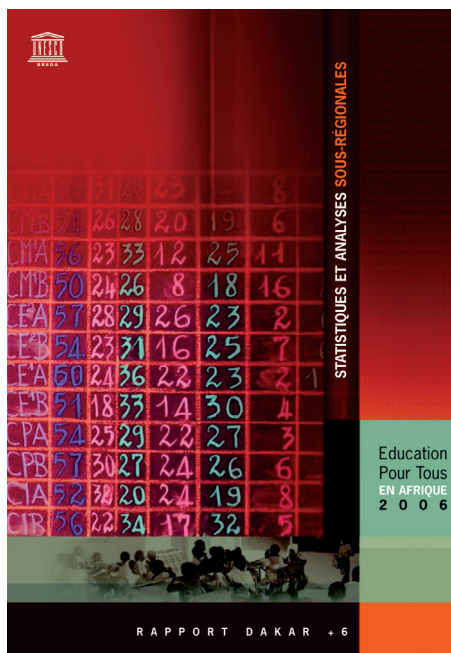
Les projets régionaux

Les décaissements au titre des projets régionaux se sont élevés à 7,5 millions d'euros, soit 19% du total des décaissements. Les nouveaux engagements se sont élevés à 7 millions d'euros, soit 12% des nouveaux engagements.

En 2006, l'AFD a ainsi octroyé un nouveau financement de 7 millions d'euros destiné au renforcement des capacités de l'OMVS pour la promotion du développement durable à l'échelle du bassin du fleuve Sénégal (mise en place d'une Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et contrôle de l'endémie bilharzienne). Par ailleurs, l'instruction en cours par l'AFD d'un projet qui serait confié à la Commission Sous Régionale des pêches (CSRFP), visant la promotion de la cogestion des pêches et de l'environnement marin (montant envisagé de 5 millions d'euros), participe aux efforts soutenus de la coopération française pour une approche régionale de cette activité économique, de la gestion de cette ressource et de la protection de son environnement. La dimension d'intégration régionale qu'entend favoriser la coopération française s'exerce également dans le secteur de l'énergie. L'AFD a ainsi marqué son intérêt pour les futurs programmes de l'OMVS et de l'OMVG. Ainsi, s'est-elle vu confier par l'OMVS fin 2006 le mandat de Chef de file des partenaires pour le développement du projet hydroélectrique de Gouina.

De même, le SCAC a soutenu en 2006 des projets de coopération régionale dans des domaines variés qui s'inscrivent dans les orientations de DCP, notamment :

- l'éducation, avec le « Pôle régional éducation de Dakar », en lien avec l'UNESCO/BREDA et les actions dans le domaine du sport relevant de la CONFEJES ;
- l'agriculture, avec le pôle régional d'appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques agricoles en Afrique de l'Ouest (« Hub agricole ») ;
- la pêche, avec le soutien la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRFP) ;
- l'enseignement supérieur, avec des appuis à l'EISMV, au CESAG, à l'AUF pour les formations médicales... ;
- les transports, notamment la sécurité aérienne, en apportant une assistance technique à l'ASECNA, dont le siège est à Dakar.

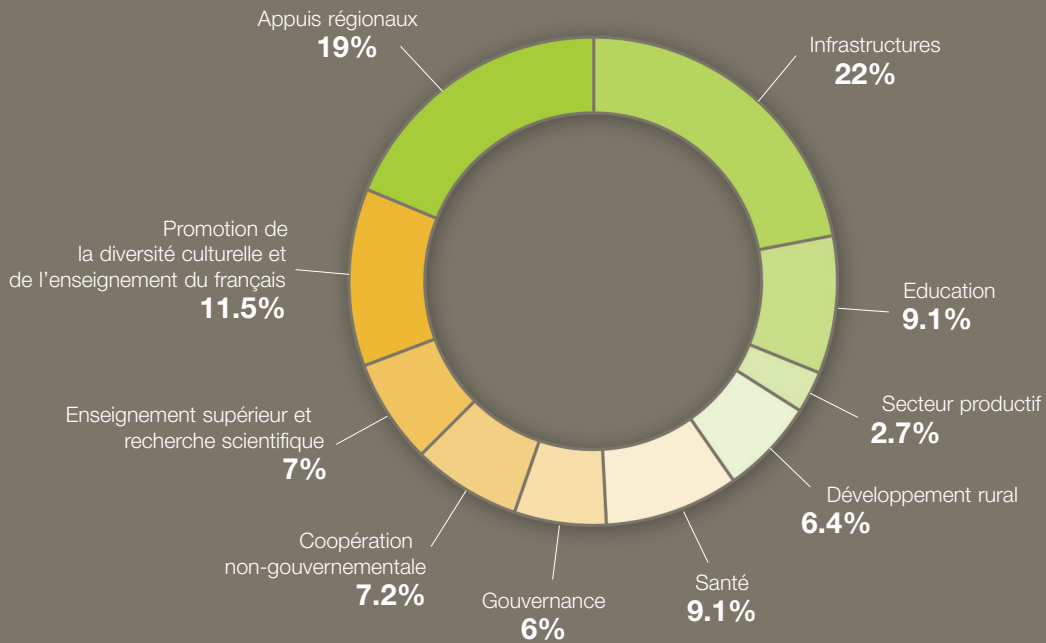


BILAN 2006 Les interventions du SCAC et de l'AFD

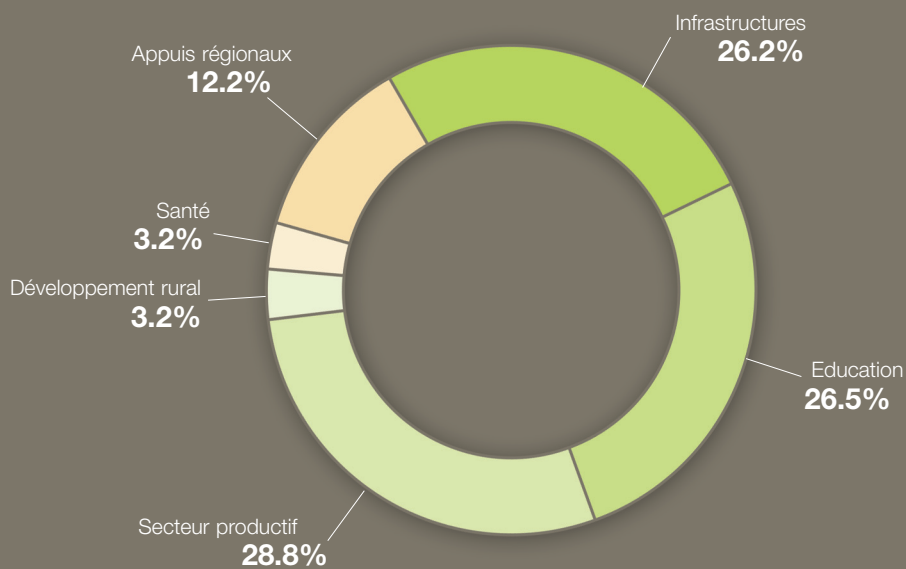
	Décaissements	% du total des décaissements	Nouveaux engagements	% du total des nouveaux engagements
1. Secteurs de concentration	13 410 739	33,8%	46 700 000	81,4%
1.1 Infrastructures	8 756 836	22,0%	15 000 000	26,2%
1.2 Education	3 595 262	9,1%	15 200 000	26,5%
1.3 Secteur productif	1 058 641	2,7%	16 500 000	28,8%
2. Secteurs OMD hors concentration	6 159 212	15,5%	3 646 000	6,4%
2.1 Développement rural	2 555 560	6,4%	1 816 000	3,2%
2.2 Santé	3 603 652	9,1%	1 830 000	3,2%
3. Secteurs transversaux	12 588 054	31,7%	-	-
3.1 Gouvernance	2 382 862	6,0%	-	-
3.2 Coopération non-gouvernementale	2 858 583	7,2%	-	-
3.3 Enseignement supérieur et recherche scientifique	2 774 143	7,0%	-	-
3.4 Promotion de la diversité culturelle et de l'enseignement du français	4 572 466	11,5%	-	-
4. Appuis régionaux	7 565 210	19,0%	7 000 000	12,2%
TOTAL	39 723 215	100%	57 346 000	100%

Données en Euros

les décaissements en 2006



les nouveaux engagements en 2006



témoignages

Le co-développement

Le projet FORAMECA (centre de formation aux métiers de l'automobile de Tambacounda)

“ Le projet FORAMECA bénéficie d'engagements de financement de la coopération française dans le cadre du projet du FSP « Initiatives de Codéveloppement » pour un montant de 91,4 millions de FCFA, représentant près de la moitié de son coût total. Une convention de partenariat vient d'être signée entre le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et le Président de l'Association des Ressortissants de Sira Doundou et villages environnants (ARSD), permettant le lancement de ce projet.

Des réussites concrètes à l'actif de notre association

L'Association des Ressortissants de Sira Doundou et villages environnants est déjà connue des autorités sénégalaises et françaises pour ses projets villageois réussis, dans les domaines de l'eau, de l'école, de la santé ou de l'allègement des travaux féminins. En région parisienne, notre association tient aussi sa place dans les actions de solidarité et d'insertion des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest en France.

Des besoins en formation dans la région de Tambacounda

Les transports routiers constituent un élément primordial pour la vie locale et pour le développement économique de toute cette région (circulation des hommes et marchandises) : pour se rendre au marché, pour transporter les denrées de première nécessité ou des matériaux, pour se rendre à l'hôpital le plus proche, etc. De plus, la ville de Tambacounda se trouve au carrefour des voies qui relient Dakar au Mali et à la Guinée orientale. Par ailleurs, l'approvisionnement en eau des villages se fait souvent à partir de forages profonds (50 à 250 mètres) où les pompes immergées sont alimentées par des groupes électrogènes. Les céréales locales sont souvent décortiquées et pilées à l'aide de machines à moteur diesel. Or il n'existe pratiquement aucun établissement de formation des mécaniciens dans cette région. Nous avons alors décidé de construire un centre de formation et d'appui aux mécaniciens de notre région : **FORAMECA**.

Des partenaires de poids

Trois tables rondes tenues en France et des missions au Sénégal, nous ont permis de mettre au point le projet avec les professionnels concernés ainsi qu'avec les autorités locales et administratives. Le lycée polyvalent A. Rimbaud de Garches les Gonesses et les usines PSA Peugeot Citroën ont décidé de nous apporter leurs compétences, des formations, des matériels et outillages,

et des véhicules. L'association « *Apprenons Bâtissons le Monde* », avec l'appui de la Fédération Française du Bâtiment, du Centre de formation d'Apprentis d'Auxerre et du Conseil Régional de Bourgogne, nous apporte un appui déterminant pour la construction (plans, matériels, chantiers de jeunes, etc.). D'autres associations et collectivités participent aussi à ce projet.

Une forte implication des émigrés

Notre association a pris en charge de nombreuses dépenses, ainsi que les missions réalisées au Sénégal en 2004 et 2005. Nous avons recherché aussi à impliquer au maximum les autres associations d'immigrés en France et elles soutiennent fortement ce projet.

Des soutiens concrets de la part des collectivités et des institutions du Sénégal

La ville de Tambacounda a donné un terrain de 2 ha, en bordure de route nationale. Le Conseil Régional et le Ministère de la Formation Professionnelle participent à l'investissement et au fonctionnement de FORAMECA.

L'appui décisif du projet du FSP

« Initiatives de Codéveloppement »

Le dispositif du codéveloppement mis en place par la coopération française au Sénégal nous a aidé à mettre au point notre projet, notamment dans le cadre de son insertion dans les dispositifs de la formation professionnelle sénégalaise, mais également pour le financement des premiers bâtiments indispensables au démarrage de FORAMECA.

Construire puis gérer...

Il nous faut maintenant réussir la construction puis la mise en service de FORAMECA. Il nous faudra aussi trouver en permanence des financements pour toutes les formations afin que les services rendus par FORAMECA durent de nombreuses années. C'est une lourde charge pour notre association, mais sa réussite nous encouragera et encouragera les autres associations à avoir de l'ambition, de l'imagination et du courage pour trouver des appuis en France et au Sénégal et pour s'engager dans de vrais projets de codéveloppement.

Nous comptons donc sur tous ceux qui nous ont accompagnés jusqu'ici et sur de nouveaux partenaires pour nous aider à réussir ce projet dans la durée. ”

M. Doumbouya Dembélé
Président de l'ARSD

ONG

Aménagements hydro-agricoles dans la Région de Kolda par ENDA Tiers Monde

“ L'aménagement des terroirs participe à une meilleure gestion des ressources naturelles en visant non seulement à améliorer le cadre de vie des populations, mais surtout à mieux maîtriser l'eau comme source de vie et comme facteur de développement.

Avec le concours financier du Fonds Social de Développement, l'équipe locale d'Enda Tiers Monde (Bukol) a initié deux projets d'aménagement hydro-agricole dans les vallées de Saré Kolidiang, de Saré Sara et de Saré Lamine (région de Kolda) par la réalisation de 16 digues de retenue d'eau avec ouvrages évacuateurs.

Chaque vallée configure un espace de production et de vie communautaire constitué par des villages.

- La vallée de Saré Kolidiang longue de 7,5 km sur une superficie de 116 ha, gérée par l'Union paysanne Endam de 2.000 agro-pasteurs répartis sur 12 villages ;
- La vallée de Saré Sara, longue de 12 km sur une superficie de 240 ha gérée par l'Union Piindi Kebbal de 3370 agro-pasteurs répartis sur 19 villages ;
- La vallée de Saré Lamine, longue de 15 km sur une superficie de 345 ha gérée par une union inter-villageoise de 3.726 agro-pasteurs répartis sur 29 villages.

L'enjeu de ces projets est d'appuyer les populations à anticiper les évolutions de leur environnement en se dotant de capacités autonomes pour gérer, restaurer et protéger leurs ressources naturelles à travers la conception et la mise en œuvre de systèmes concertés de gestion des terroirs.

Si la maîtrise de l'eau conduit à l'accroissement de la production agricole, en raison de la suppression d'un des principaux facteurs limitants, la réussite d'un projet d'aménagement hydro-agricole dépend pour une large part de la participation des bénéficiaires.

L'équipe de Kolda d'ENDA Tiers Monde a donc impulsé une dynamique de participation fondée sur trois principes directeurs :

- la responsabilisation des bénéficiaires ;
- l'implication des services déconcentrés de l'Etat ;
- le recours prioritaire aux ressources locales.

Des séances d'information, d'éducation et de communication (IEC) ont pris en compte toute la problématique de la dégradation des ressources naturelles en utilisant le SISNA (Système d'Information et de Sensibilisation pour la Nature) dans divers domaines tels que :

- l'aménagement et la gestion des terroirs ;
- les techniques de lutte anti-érosive ;
- les soins de santé primaire pour la prévention des risques sanitaires consécutifs à la construction des digues et à la retenue des eaux.

Au final, les projets d'aménagements des vallées de Saré Kolidiang, Saré Sara et Saré Lamine ont permis :

- l'acquisition de connaissances pratiques en matière d'aménagement
- le désenclavement des villages
- le renforcement des liens de solidarité inter-villageoise
- la disponibilité en eau durant quatre mois supplémentaires
- le rechargement de la nappe phréatique
- l'amélioration de l'abreuvement du bétail
- la régénérescence de la végétation
- le doublement de la production rizicole avec sur certaines parcelles deux récoltes au lieu d'une.

”
Pascal Sambou
Coordinateur d'Enda/Acas

La coopération décentralisée

Le Partenariat Fatick - Poitou Charentes

“ Des relations d'amitié existent depuis plusieurs années entre la région de Fatick et la région Poitou-Charentes. C'est pourquoi dans un objectif prioritaire de lutte contre la pauvreté, les deux régions ont concrétisé leur partenariat par la signature d'une convention sectorielle en avril 2006, axée sur le développement de la filière caprine. Ce projet est dirigé par un comité de pilotage franco-sénégalais qui comprend les organisations paysannes et les services techniques des deux régions concernées.

Dans la région de Fatick, la chèvre d'une façon imagée, considérée comme « la vache du pauvre » est omniprésente au sein des familles rurales et son exploitation (ou ses produits) peut être multiple.

Aussi un axe de partenariat entre nos deux régions s'intéresse particulièrement à cet animal rustique qui est pour nous un levier pour améliorer les conditions de vie des populations surtout rurales, d'autant plus que la région Poitou-Charentes est un pôle d'excellence dans le domaine caprin.

En 2006, le partenaire français a envoyé un jeune technicien caprin pour renforcer notre équipe du conseil régional de Fatick. Les activités de terrain ont porté sur l'analyse des systèmes d'élevage de chèvres dans la région de Fatick, la mise en place de trois chèvreries départementales et d'une chèvrerie villageoise, la réalisation d'une session de formation à la transformation fromagère et une campagne d'insémination artificielle caprine. Alors que l'élevage des chèvres est traditionnellement peu valorisée par les populations dans la région de Fatick, les femmes se montrent très intéressées par la transformation du lait, tandis que les éleveurs attendent des formations techniques et des visites d'échanges.

La coopération avec la région Poitou-Charentes prendra une nouvelle dimension en 2007, avec la mise en œuvre de projets sur l'accès aux énergies renouvelables et la mise en place d'outils financiers adaptés au contexte de la région de Fatick (microcrédit) en vue d'un partenariat tripartite pour propulser les échanges sud/sud (Inde/Sénégal). Enfin, le partenaire français mettra un volontaire de solidarité internationale comme coordinateur du programme caprin au sein du conseil régional de Fatick.”

M. Léon SARR

Chef du service économique
au Conseil Régional de Fatick Chargé du projet caprin
Les vallées de la communauté rurale de Saré Bidji



leçons apprises

La gestion des ordures ménagères en milieu urbain au Sénégal

Les lois de décentralisation de 1996 ont transféré aux collectivités locales la compétence de la gestion des déchets ménagers. Cette responsabilité nécessitant un engagement politique fort et des moyens substantiels pose des difficultés importantes aux collectivités qui, pour la plupart d'entre elles, ne parviennent pas à assurer la fourniture d'un service public efficace et continu de collecte et de traitement des déchets.

Face au défi majeur que constitue la gestion des ordures ménagères pour les politiques urbaines au Sénégal, la Coopération française a accompagné plusieurs initiatives d'acteurs non gouvernementaux dans ce domaine, expériences dont elle a pu tirer un certain nombre d'enseignements.

A travers le soutien aux acteurs associatifs dans le domaine de la pré-collecte des ordures (évacuation du domicile vers des sites de transit), il a été possible d'introduire un véritable service de proximité, notamment dans les quartiers périphériques souvent exclus des systèmes publics de collecte. Cette implication des populations, préalable indispensable à une collecte efficace, doit encore être relayée par les services publics, notamment pour l'évacuation finale et le traitement des déchets que la collectivité locale doit prendre en charge. L'intégration de ces systèmes de pré-collecte au schéma général d'évacuation des déchets est donc la condition sine qua non à la réussite du projet. Elle doit être réalisée à l'initiative de la collectivité locale en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Si la mise en place de dispositifs « public - privé » a permis de pallier certaines défaillances des schémas de collecte en début de chaîne, les collectivités locales doivent néanmoins aujourd'hui réaffirmer leur rôle dans la planification et la mise en œuvre de politiques publiques concertées en matière de collecte des déchets ménagers. C'est à cette condition que les projets de coopération dans ce secteur pourront pleinement porter leurs fruits.

Parc National des Iles de la Madeleine : de la difficulté de promouvoir un développement durable

Le projet du FSP « Appui au secteur de l'environnement » avait pour objectifs, d'une part, d'accompagner le Sénégal dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux sur la biodiversité et sur les changements climatiques et, d'autre part, d'appuyer les autorités dans l'application effective du cadre réglementaire de protection de l'environnement.

L'une des composantes du projet visait ainsi à promouvoir la conservation de deux aires protégées dont l'une, le Parc des Iles de la Madeleine, se trouve au sein de l'agglomération de Dakar. Il s'agissait de mettre en place des mécanismes pérennes pour une gestion participative de ce parc national, qui associerait pleinement les acteurs locaux. Cependant, après un début de concertation prometteur entre le conservateur des îles et les acteurs locaux, de nouvelles orientations dans l'aménagement du grand Dakar n'ont pas permis une mise en œuvre effective du plan d'aménagement et de gestion, réalisé en 2006-2007 avec l'appui du projet du FSP. Ainsi, le poste de commandement du parc, pourtant idéalement situé sur la pointe de Fann pour assurer un rôle d'espace public dédié à l'environnement, n'a pas pu être préservé face aux projets d'urbanisation. Sur les îles elles-mêmes, les règles de préservation de cet écosystème insulaire fragile, dernier espace sauvage de la capitale, n'ont pu être respectées et les pêches illégales autour du site se poursuivent.

Cet exemple du Parc National des Iles de la Madeleine illustre plus qu'ailleurs les tensions voire les contradictions que doivent gérer nos partenaires entre une vision conservatoire des espaces naturels, et donc de long terme, et une vision à plus court terme de valorisation de ces mêmes espaces comme vecteurs de développement économique. Il nous incite à mieux analyser l'articulation entre la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté pour la promotion d'un développement durable.





découvre le...
aujourd'hui dans le...
rale, plutôt que le...
ces partisans de la...
réduits à faire...
Nicolas Sarkozy qu'il n'a jamais...
Jacques Chirac est l'homme de...
vie politique. Il a commencé...
auprès de lui en 1972...
de l'agriculture...
depuis. En...

Revue de presse

d e l a c o o p é r a t i o n
f r a n ç a i s e a u S é n é g a l

FRANCE-SÉNÉGAL Signature du document-cadre de coopération



Mme Brigitte Girardin, ministre-délégué à la Coopération, Développement et à la Francophonie de la France, en visite au Sénégal. Elle est accompagnée par le ministre d'Etat ministre de l'Economie et des Finances, Abdoulaye Diop, le document-cadre de partenariat entre les deux pays.

Coopération
France - Sénégal

La coopération s'ouvre au public

Faire connaître au public sénégalais l'action de la France au Sénégal. Tel est l'objectif des « Rencontres des collectivités locales invitées à développer des stratégies de lutte contre la pauvreté ».

Le thème de la coopération française, en facilitant les partenariats et en contribuant à l'émergence de nouveaux acteurs non étatiques. La France et le Sénégal ont signé en 2005 un accord de coopération bilatérale. L'événement a été organisé à la demande de l'Ambassade de France au Sénégal, en collaboration avec le ministère sénégalais de l'Education nationale.

JOURNÉES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE Les collectivités locales invitées à développer des stratégies de lutte contre la pauvreté

Les collectivités sont invitées à développer des stratégies de lutte contre la pauvreté. C'est le thème de la coopération française, en facilitant les partenariats et en contribuant à l'émergence de nouveaux acteurs non étatiques. La France et le Sénégal ont signé en 2005 un accord de coopération bilatérale. L'événement a été organisé à la demande de l'Ambassade de France au Sénégal, en collaboration avec le ministère sénégalais de l'Education nationale.



La coopération internationale et de la décentralisation du ministre en 2005 à l'analyse des collectivités territoriales en matière de coopération décentralisée. Le pays de la Téranga a mis les tout premiers de l'APD française pour le partenariat bilatéral avec des décaissements de l'ordre de 110 milliards de francs CFA. Le pays de la Téranga a mis les tout premiers de l'APD française pour le partenariat bilatéral avec des décaissements de l'ordre de 110 milliards de francs CFA.

JOURNÉES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE Plus de 3,6 milliards injectés par la coopération française en 2000-2005

L'ambassadeur de France au Sénégal André Parant a révélé que pour la période 2000-2005, près de 90 projets ont été financés par des collectivités locales françaises au Sénégal.

La loi donne, rappelle-t-il, officiellement la possibilité aux collectivités locales de conclure des accords de coopération avec des collectivités locales françaises d'« Aménagement du Territoire de la République ». Cette loi donne, rappelle-t-il, officiellement la possibilité aux collectivités locales de conclure des accords de coopération avec des collectivités locales françaises d'« Aménagement du Territoire de la République ».

collectivités locales françaises dans les régions de Matam et de Tambacounda, lieux où ils constituent le seul lien avec la communauté des bailleurs. Pour accompagner cette coopération de terrain, l'ambassadeur de France a réformé ses structures, a ajouté le diplomate signalant la création d'un Pôle de Coopération non gouvernemental regroupant toutes les composantes de l'action non gouvernementale, les collectivités territoriales, des ONG ou encore des migrants. Ce Pôle, selon l'ambassadeur de France, conçu comme un guichet unique, a pour objectif de faciliter les partenariats et de contribuer à l'émergence de nouveaux acteurs non étatiques.

Economie

RENCONTRES ANNUELLES DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE Pour une meilleure visibilité et un renforcement des relations

La relation France-Sénégal, fondée sur des liens anciens et d'une exceptionnelle densité semble ne pas être bien visible du public, selon les agents de cette coopération. Et c'est fort de ce constat qu'ils vont initier pour la première fois, les « Rencontres annuelles de la coopération française au Sénégal - Coopération 06 », les 14 et 15 décembre prochains au Musée de l'Iffan à Dakar. Un projet qui vise ainsi à mieux faire connaître les lignes de force de cette coopération franco-sénégalaise.

La coopération française est paradoxalement omniprésente et pourtant peu connue du grand public. Cette phrase est du chef de Service de coopération et d'action culturelle (Scac) de l'ambassade de France au Sénégal, Didier Le Bret, qui, face à la presse hier, expliquait les raisons de la tenue, pour une première fois, des « Rencontres annuelles de la coopération française au Sénégal - Coopération 06 ». Ces rencontres, organisées en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), qui se tiendront les 14 et 15 décembre prochains, au

Léopold Sédar Senghor », le ministre Didier Le Bret. En outre, la journée du jeudi 14 sera ponctuée par la cérémonie d'ouverture prévue à l'Iffan, suivie d'une visite des stands. L'après-midi sera consacré à une première table ronde sur : « L'accompagnement en faveur du développement ». Ce podium qui sera notamment axé sur : « Le rôle institutionnel à la promotion du secteur privé : les outils pour financer le secteur privé au Sénégal et comment développer les infrastructures pour améliorer la compétitivité ». L'après-midi sera consacré à

Il est **Midi** QUOTIDIEN
La clarté au quotidien
BAL D'INFORMATIONS GÉNÉRALES - 1808 N° 0882-047X - 1808 N° 0882-047X - 1808 N° 0882-047X

ME WADE : "Aidez-moi à changer le Sénégal"
LE PM INSPECTE LES CHANTIERS DU CHEF D'ETAT
"Nous faisons de la politique sociale"
ASSISTANCE MODERNE 62 véhicules Me Ou



Un exemple d'intégration réussie

Le Nord-Pas-de-Calais compte près de 5.000 Sénégalais dont certains sont des binationaux. Dans cette région, plus précisément à Lille, dans la grande métropole de Flandres, ils se sentent comme chez eux.

UN REPORTAGE DE ABDOULAYE THIAM

Lorsqu'on débarque à Lille, on est attiré par la présence massive de nos compatriotes dont certains y sont depuis plus d'une cinquantaine d'années. Leur installation, dans la Métropole lilloise et plus particulièrement dans la ville de Roubaix, se justifie par l'émigration, lors de premières vagues d'immigration, de nombreuses entreprises de tissage. C'était la période des vaches grasses. Cette présence a permis à travers les métiers bien exportés à Lille, c'est celui de batteur de tam-tam ou animateur de « sabar ». La famille Mbaye de Dakar, originaire de la Médina, y trouve bien son compte. Ma Cheikh Mbaye, homonyme du grand batteur et tambour-major de la Collectivité léboue de Dakar, Ma Cheikh Mbaye Fatma Ndiaye, fait partie d'un groupe de jeunes qui se sont intégrés en exportant le folklore sénégalais. À côté du commerce, il y a un métier bien exporté à Lille, c'est celui de batteur de tam-tam ou animateur de « sabar ». La famille Mbaye de Dakar, originaire de la Médina, y trouve bien son compte. Ma Cheikh Mbaye, homonyme du grand batteur et tambour-major de la Collectivité léboue de Dakar, Ma Cheikh Mbaye Fatma Ndiaye, fait partie d'un groupe de jeunes qui se sont intégrés en exportant le folklore sénégalais.



La formation professionnelle est le pilier de l'émergence d'une industrie forte. C'est ce qui ressort de la conférence organisée hier par l'Agence française de développement (AFD) à Lille. Le processus de mise à niveau de la formation professionnelle est le pilier de l'émergence d'une industrie forte. C'est ce qui ressort de la conférence organisée hier par l'Agence française de développement (AFD) à Lille.

COO ALLEN
24 mi du Sé

C'est la ba vernement à verser p Sénégal, s négociatio mandes. D décembre (première fé forme d'ap suit en indi cord pour p ration bilat, nomique p l'emploi de tion. Très Casamance, la construct le joola et personnes q D'ailleurs, t sécurité ali continue d'

2006 / pag
INITIATIVES & INNOVATIONS ÉDUCAT
Le Pr. Meutapha Souarong, ministre de l'Éducation. Son maintien dans la ligne des objectifs. Et le ministre d'assurer que le Sénégal fera tout pour...

Le Air Fr découv ar l'amb qu'il es qu'il in tut de l'initi gnificati rattache avec s onli-

LES SE
COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES
La formation professionnelle socle de la croissance économique

International

TRAITE NEGRIERE ET ESCLAVAGE

La France assume son passé

La France assume pleinement les heures les plus sombres de son histoire marquée par la traite négrière et l'esclavage, a déclaré hier à Gorée la ministre française déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, Brigitte Girardin

S'exprimant à l'occasion de la première journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions en présence du président sénégalais Abdoulaye Wade, Mme Girardin a estimé qu'il faut se pencher collectivement, avec courage et lucidité, sur cette part du passé. "Oui, la France a bel et bien profité, à l'instar d'autres pays européens, du commerce d'être humains qui avaient été arrachés à leur terre d'Afrique pour être jetés à travers les océans sur des terres d'exil et de souffrance", a-t-elle affirmé, considérant qu'en cela l'esclavage est bien cette "barbarie civilisée" dont parlait Aimé Césaire. Selon Mme Girardin, "pour la France, il ne s'agit pas de se complaire dans la culpabilité, comme on l'entend d'ici ou là, il ne s'agit pas non plus de faire de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage la seule histoire qui nous détermine".

à avoir reconnu l'esclavage comme crime contre l'humanité avec l'adoption, le 10 mai 2001, d'une loi à l'unanimité par les élus de la République française. Elle a souligné que la journée annuelle de commémoration officielle du 10-Mai est une traduction de la reconnaissance de la France dans le cadre du respect de la mémoire des victimes de la traite négrière et de l'esclavage.

En plus des cérémonies officielles marquant cette journée en France, marquant cette journée se recueillir "mon pays a voulu aussi se recueillir".



mémoires de la traite négrière, de l'esclavage, et de leurs abolitions. Le président sénégalais et la ministre française ont procédé à un dépôt de fleurs en mémoire de toutes les victimes de la tragédie de l'histoire. Un concert de musique est prévu mercredi dans le cadre

JOURNEE DES MEMOIRES DE LA TRAITE NEGRIERE, DE L'ESCLAVAGE...

Le Sénégal et la France se souviennent et se recueillent

Symbole d'un passé douloureux, l'île de Gorée a abrité hier la célébration de la première journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Une commémoration initiée par la France et qui se veut un acte de compréhension et de responsabilité partagée, en vue d'un avenir meilleur.

Commemoration abolition de l'esclavage

Gorée, scène du devoir de mémoire



MODERNISATION DE LA POLICE

Important soutien de la France

L'ambassadeur de France au Sénégal, André Parant, a remis hier, au ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Me Ousmane Ngom, un lot de 62 véhicules pour renforcer la sécurité aux frontières.



L'ambassadeur de France au Sénégal, André Parant, remet hier au ministre de l'Intérieur Me Ousmane Ngom un lot de 62 véhicules.

Intervention de nos services aux frontières, par une meilleure gestion des flux migratoires et l'amélioration de l'efficacité de nos services. C'est à l'occasion de cette cérémonie que j'ai saisi cette occasion pour saisir les autorités françaises et le gouvernement français pour leur offrir ce matériel.

APPUI DE LA FRANCE À LA MODERNISATION DE LA POLICE

Un lot de 62 véhicules remis à Me Ousmane Ngom

L'ambassadeur de France au Sénégal, son Excellence M. André Parant, a remis officiellement hier, au Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales, Me Ousmane Ngom, un lot de 62 véhicules. La cérémonie qui s'est déroulée dans les locaux du Ministère de l'Intérieur en présence d'une délégation de

territoire. Il est constitué de 47 motos, de 10 pick up double cabine, de 2 berlines, de 2 véhicules 4x4 et d'une fourgonnette. Et le coût de l'investissement de la France s'élève à 216.840.000 FCFA. Ensuite, il s'agira d'équiper prochainement en matériel informatique et bureautique ces

Ensuite il permet l'équipement des secteurs frontaliers de notre pays, notamment les brigades de sûreté frontalières pour une meilleure gestion des flux migratoires qui affectent le Sénégal. En effet, estime le Ministre, dans un contexte où l'émigration clandestine est d'actualité, ces équipements

MODERNISATION DE LA POLICE -

La France offre au Sénégal 15 véhicules et 47 motos

Coopération contre l'émigration clandestine

Le ministre de l'Intérieur a reçu hier un important don de véhicules et de motos. Ce matériel français permet de moderniser la police sénégalaise en la pourvoyant des moyens pour contrôler et sécuriser les frontières.

Par Justin GOMIS

L'idée de moderniser la police sénégalaise est aussi vieille que la signature en décembre 2005 d'une convention de financement du projet d'Appui de la modernisation de la police (Ampos). Un projet qui vise à optimiser les capacités opérationnelles de la police. En réponse à cette ambition, la France a offert au Sénégal, 15 véhicules, 47 motos et des casques. Tous ces matériels ont été offerts au Sénégal par la France. La cérémonie de remise a eu lieu hier au ministère

Coopération & Gouvernance

Ensuite il permet l'équipement des secteurs frontaliers de notre pays, notamment les brigades de sûreté frontalières pour une meilleure gestion des flux migratoires qui affectent le Sénégal. En effet, estime le Ministre, dans un contexte où l'émigration clandestine est d'actualité, ces équipements sont nécessaires à la gestion des frontières. Le projet de coopération sera complété très prochainement par la remise de matérielles bureautiques et informatiques au bénéfice de ces mêmes directions», indique M.

Les inaugurations, manifestations et signatures de conventions en 2006

21 janvier : signature de deux conventions par M^{me} Brigitte Girardin, Ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie avec les autorités sénégalaises : l'une relative au **Fonds de Solidarité Prioritaire Justice**, pour un montant de 2,2 millions d'euros, soit 1,44 milliards de FCFA, l'autre concernant la **réhabilitation du Pont Faidherbe à Saint Louis**, pour un montant de 12,1 millions d'euros, soit 7,9 milliards de FCFA (financement AFD).

8 mars : pose de la première pierre de l'école « **Cité Sonatel** » à Malika, commune de Pikine, en présence de M. Moustapha Sourang, Ministre de l'Education, de M. André Parant, Ambassadeur de France au Sénégal, et de M. Jean-Michel Debrat, Directeur Général adjoint de l'AFD. La construction de cette école s'inscrit dans le cadre du « **Projet Education pour les Banlieues de Dakar** » en partie financé par l'AFD.

9 mars : signature d'une convention d'un montant de 15,2 millions d'euros (AFD), soit 10 milliards de FCFA, pour le **financement du Programme d'Equipement et de Renforcement des Collectivités Locales (PRECOL)**, en soutien à la politique de décentralisation et de développement des infrastructures, notamment en milieu urbain.

11 mars : **inauguration du Fort de Podor**, en présence de M. André Parant, Ambassadeur de France au Sénégal, et de M. Lamine Ba, Ministre du Plan, du Développement durable et de la Coopération internationale. Le Fort a été restauré avec l'appui de la Coopération française à hauteur de 400 000 euros, soit 260 millions de FCFA, dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire portant sur le développement du tourisme à Saint-Louis et dans la vallée du fleuve Sénégal. [1]

14 mars : **inauguration des infrastructures de pêche** réalisées dans le cadre du projet d'appui au développement de la pêche artisanale dans la commune de Mbao. La Coopération française a soutenu ce projet à hauteur de 115 000 euros, soit 75 millions de FCFA. [2]

17 mars : **gala de la Francophonie** au théâtre Daniel Sorano, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la Francophonie, avec un récital de poèmes de Léopold Sedar Senghor et un spectacle musical avec l'artiste Coumba Gawlo. Les instituts culturels et linguistiques de Dakar et Saint-Louis, les alliances franco-sénégalaises de Kaolack et Ziguinchor ont programmé de nombreux événements culturels à cette occasion, tout au long de l'année 2006.

17 mars : **inauguration de la maternité de Goxu Mbaaj**, sur la Langue de Barbarie. La Coopération française a apporté son soutien à hauteur de 17 700 euros, soit 11,6 millions de FCFA. La maternité présente aujourd'hui un bilan remarquable puisqu'elle voit naître en moyenne 50 enfants par mois.

21 mars : **deux avions « Epsilon TB30 » et un hélicoptère « Ecureuil »** ont été offerts le 21 mars 2006 à l'Armée de l'Air sénégalaise.

2 avril : **inauguration du centre ophtalmologique de Thiès**. Ce projet, porté par l'Union Nationale des Combattants Africains (UNCA) en partenariat avec l'Organisation française pour la Prévention de la Cécité, a reçu un soutien de 33 539 euros, soit 22 millions FCFA du Fonds Social de Développement, en extension du dispensaire des Anciens combattants.

18 avril : **signature d'un accord-cadre formalisant un partenariat public privé entre le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Technique** d'une part et la **Communauté des Acteurs Portuaires** d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la Formation Professionnelle et Technique et des financements consentis par l'AFD.

24 mai : **inauguration du site web « Vos démarches administratives »** www.demarches.gouv.sn, réalisé par l'Agence de l'Informatique de l'Etat avec l'appui de la Coopération française, dont l'objectif principal est de rendre accessible à une majorité d'usagers, particuliers et professionnels, une information administrative fiable - légale, uniforme et à jour - simple et structurée.



31 mai : signature de deux accords-cadre formalisant un partenariat public privé entre le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Technique d'une part et les organisations représentatives des secteurs de l'industrie agro-alimentaire et du Bâtiment-Travaux Publics d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la Formation Professionnelle et Technique et des financements consentis par l'AFD.

3 juin : début du festival « Le Foot fait son cinéma » à Dakar (3-8 juin 2006), en prélude à l'ouverture de la Coupe du Monde en Allemagne. 1000 à 1500 spectateurs, en moyenne, ont assisté aux soirées de projections gratuites et en plein air de films sur le thème du football.

18 juillet : inauguration de la Maison de Justice de la commune d'arrondissement de Sicap Mbao, dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Sectoriel Justice (PASEJ). Au contact d'une population défavorisée et peu instruite, elle répond aux besoins des justiciables en matière d'information sur les droits, et de régulation des conflits locaux. [3]

28 juillet : don de 62 véhicules à l'Etat sénégalais pour la modernisation de sa police. Le coût de l'investissement de la France s'élève à plus de 216 millions de FCFA. Ces véhicules sont principalement destinés aux toutes nouvelles directions de la Police de l'Air et des Frontières et de la Surveillance du Territoire

31 août : visite de M. Ousmane Ngom, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales à Paris, en vue de la préparation de l'accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires entre la France et le Sénégal

11 octobre : inauguration des quais du port de Ziguinchor et de la gare maritime, en présence du Premier Ministre Macky Sall. Reconstruction financée par l'AFD pour un montant de 7 millions d'euros, soit 4,6 milliards de FCFA. [4]

26 octobre : cérémonie de signature d'une convention de financement de 7 millions d'euros, soit près de 4 milliards de FCFA, en faveur de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), pour la gestion intégrée des ressources en eau de ce dernier, dans une perspective de développement durable (financement AFD).

20 novembre : signature de quatre conventions de financement d'un montant total de 15,8 millions d'euros, soit plus de 10 milliards de FCFA, entre la France (AFD) et le Sénégal, à l'occasion de la tenue de la première revue franco-sénégalaise des projets de la coopération Française au Sénégal. Ces conventions concernent les secteurs de l'éducation (14 millions d'euros) et de la pêche (0,8 million d'euros) ainsi qu'un nouvel instrument destiné à financer des études et de l'expertise concernant les projets instruits par l'AFD, le fonds d'Expertise et de Renforcement des Capacités (FERC, 1 million d'euros).

21 novembre : inauguration d'un dispositif d'élimination écologique des ordures sur l'île de Gorée par le général Philippe Bonnet, commandant les forces françaises du Cap-Vert et Maître Augustin Senghor, maire de la localité.

27 novembre : ouverture à Dakar, sur la Place de l'Indépendance, de l'exposition itinérante Sciences au Sud, co-organisée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Le parcours didactique organisé autour de thèmes scientifiques a rencontré un vif succès auprès des dakarois. [5]

4 décembre : inauguration de l'école Estel, centre spécialisé d'accueil pour déficients mentaux. La Coopération française a apporté un soutien de près de 92 000 euros, soit 60 millions de FCFA à ce projet, fruit d'un partenariat entre la Commune d'arrondissement de Ouakam, l'association Estel, les chefs de quartiers et les notables. [6]



4



5



6

Glossaire

ADDEL : Appui à la Décentralisation et au Développement Local

ADEN : Appui au Désenclavement Numérique

AFD : Agence Française de Développement

AMPC : Aire Marine Protégée Communautaire

ANAEM : Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations

ANRS : Agence Nationale de Recherche sur le SIDA

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

APD : Aide Publique au Développement

APIX : Agence de Promotion des Investissements

ARIZ : Assurance pour le risque des Investissements

ARSD : Association des Ressortissants de Sira Doundou

ASECNA : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar

ASI : Association de Solidarité Internationale

ASI : Attaché de Sécurité Intérieure

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BREDA UNESCO : Bureau Régional pour l'Education en Afrique de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CEF : Centre pour les Etudes en France

CEFEB : Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires

CEPOD : Centre d'Etudes Politiques pour le Développement

CESAG : Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion

CESTI : Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information

CFJ : Centre de Formation Judiciaire

CHNU : Centre Hospitalier National Universitaire

CICID : Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement

CICM : Centre International du Crédit Mutuel

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance

CNLS : Conseil National de Lutte contre le SIDA

CONFJES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports ayant le français en partage

CONFEMEN : Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage

CR : Conseil Régional

CRASAC : Cellule Régionale d'Assistance à la Sûreté de l'Aviation Civile

CSI : Conseiller Sécurité Immigration

CSR : Commission Sous-Régionale des Pêches

DCP : Document Cadre de Partenariat

DGCID : Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement

DPAF : Direction de la Police de l'Air et des Frontières

DSP : Document de Stratégie Pays

DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté

DST : Direction de la Surveillance du Territoire

EISMV : Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecines Vétérinaires de Dakar

ENDA Tiers-Monde : Environnement et Développement du Tiers-Monde

ENP : Ecole Nationale de Police

ENSA : Ecole Nationale des Sciences Appliquées

ENVR : Ecole Nationale à Vocation Régionale

EPTPA (Fast Track) : Education Pour Tous-Procédure Accélérée

FED : Fonds Européen de Développement

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FORAMECA : Centre de Formation aux métiers de l'automobile

FSD : Fonds Social de Développement

FSP : Fonds de Solidarité Prioritaire

FTP : Formation Technique et Professionnelle

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

IADM : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale

ICL : Institut Culturel et Linguistique

ICS : Industries Chimiques du Sénégal

IEC : Information, Education et Communication

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire

IFLSS : Institut Français Léopold Sedar Senghor

IMEA : Institut de Médecine et d'Epidémiologie Africaine
Initiative PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
IPD : Institut Pasteur de Dakar
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
ISRA : Institut Sénégalais de Recherche Agricole
LOASP : Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MAE : Ministère français des Affaires Etrangères
MCA : Millenium Challenge Account
MFDC : Mouvement indépendantiste des Forces Démocratiques de Casamance
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale pour la Santé
OMVG : Organisation pour la mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisations des Nations-Unies
PASEJ : Projet d'Appui au Programme Sectoriel Justice
PDEF : Programme Décennal pour l'Education et la Formation
PEBD : Programme d'Education des Banlieues de Dakar
PIB : Produit Intérieur Brut

PLT : Programme eau à long terme
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRECOL : Programme de Renforcement et d'Equipeement des Collectivités Locales
Projet « U3E » : Projet d'appui aux réformes de l'enseignement au Sénégal
Projet SIST : Systèmes d'Information Scientifique et Technique
PROPARCO : Société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique
SAR : Société Africaine de Raffinage
SCA : Stratégie de Croissance Accélérée
SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle
SCTIP : Service de Coopération Technique Internationale de la Police
SENELEC : Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SISNA : Système d'Information et de Sensibilisation pour la Nature
SODEFITEX : Société de Développement des Fibres Textiles
SONACOS : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
Système LMD : système Licence-Master-Doctorat
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
UCAD : Université Cheikh Anta Diop
UGB : Université Gaston Berger

UNCA : Union Nationale des Combattants Africains
UNICEF : United Nations Children's Fund / Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
UNITAID : Facilité internationale d'achat de médicaments pour aider les pays en voie de développement
USAID : United States Agency for International Development
VIA : Volontaire International en Administration
ZSP : Zone de Solidarité Prioritaire



**Service de Coopération
et d'Action Culturelle**

Ambassade de France au Sénégal
1, rue El Hadj Amadou Assane Ndoye
BP 2014 Dakar
www.ambafrance-sn.org

Agence Française de Développement

15, Avenue Nelson Mandela
BP 475 Dakar
www.afddakar.sn

